L'hebdo des francophones du Manitoba depuis 1913

LA LIBERTÉ

Tirage: 11 000

Volume 72 No 11 Saint-Boniface, du 21 juin au 27 juin 1985



Cécile Proulx lit l'avenir dans le fond des tasses à thé. Suite à l'opinion de la Cour suprême sur l'inconstitutionnalité des lois unilingues, elle aura peut-être encore plus d'hommes politiques parmi sa clientèle.

Ne manquez pas ce PORTRAIT intriguant de Monique Roy.

PETITES ANNONCES

Chère opinion publique qui, paraît-il, ne sera pas affectée par l'avis du 13. Quand même! Jugez vous-même cette offre allèchante.

Échangerait au moins 4 000 lois poussièreuses à traduire à tout prix (avec seulement une valeur marchande pour la Cour suprême) contre services en français, raisonnables mais garantis dans la constitution.

Aucune offre honnête ne sera repoussée. Crédit sur 10 ans accepté. Un ancien contrat-échange encore inutilisé sera sérieusement considéré.

Adressez-vous à notre représentant officiel.

(Confidentialité assurée pour cause d'élections imminentes)

Si cette proposition vous paraît irrésistible, n'hésitez pas à vous renseigner sur les détails que vous auriez pu manquer en lisant les pages 2, 3, 4, 5 et 6!

(N.B. Cette offre a déjà paru en partie dans certains journaux anglophones.)

C'est fini. Il n'y a plus moyen de douter.

Cette fois, tous les éléments du jeu sont clairement étalés sur la table. Une fois pour toutes, la chose est acquise: le français, à la Législature et devant les tribunaux, a la même valeur que l'anglais. Les anti-francophones viennent de perdre leur seul atout: la conviction d'avoir raison.

Au plus fort de la vague anti-francophone de l'automne 83, les opposants les plus intelligents racontaient a peu près ceci aux Manitobains effrayés par la perspective du bilinguisme: le gouvernement concède trop aux francophones, car la menace du chaos juridique ne tient pas debout.

Ainsi Sterling Lyon expliquait haut et fort que la Cour suprême ne déclarerait jamais les lois unilingues anticonstitutionnelles, car une telle décision serait irresponsable. Un Manitobain volontaire pour le poursuivre pour abus de confiance?

L'inénarrable Russel Doern expliquait la possibilité que la Cour suprême invalide les lois dans son style inimitable: «*This would not be a rational judgment, but would be more like the ejaculation of somebody who is losing their mind*». Bienvenu au Manitoba de l'après 13 juin, Russ!

Bien entendu, tous ceux et celles qui ne voulaient pas se laisser aveugler par la thèse de la conspiration (*Bilingual Today, French Tomorrow*) ne pouvaient douter de l'issue du jugement. Les lois allaient être déclarées invalides.

La Cour suprême s'était déjà prononcée en 1979 en déclarant le Official Language Act de 1890 anticonstitutionnel. Les juges ont donc dû être particulièrement sensibles à l'argument du professeur Jos Magnet, l'avocat de la SFM: «*The rule of law cannot survive widespread perception that courts will not dare to condemn illegal conduct if the illegality is sufficiently huge, batant, political and intimidating*».

Un argument d'autant plus convaincant que la Cour suprême, depuis quelques mois et pour les années à venir, va devoir interpréter la Charte des droits canadienne. En aucun cas les juges auraient pu se payer le luxe de rendre un jugement qui réduirait la portée de la constitution.

Le jugement de la Cour suprême va avoir le mérite de permettre de déterminer si l'idée du Canada bilingue a des racines solides dans cette province. L'acceptation par une majorité de Manitobain(e)s de services en français garantis constituerait une manière indiscutable de mesurer l'étendue des progrès.

La chose paraît indéniable: seuls des anti-francophones (ou des gens mal informés) pourront à la longue s'opposer aux **services en français**, qui représentent véritablement **l'esprit du jugement** du 13 juin. Ils seront les seuls à se réfugier derrière l'application stricte des obligations constitutionnelles.

Les tribunaux et la Législature bilingues, ce n'est pas encore trop grave pour les anti. Car qui lit les lois?

Chacun sait que dns la réalité de tous les jours, une personne ne peut se sentir vraiment chez elle que lorsqu'elle a le droit de communiquer dans sa langue maternelle avec son gouvernement.

Alors seulement son existence est à nouveau **pleinement légitime.**



EN APOSTILLE. *Tout le monde et son chien a été interviewé pour faire connaître ses pensées profondes sur le jugement du 13. Tout le monde, sauf Sid Green, président du parti Progressiste. Ce rancunier doit être en maudit contre les médias. Alors qu'il s'est simplement évité une autre fois le ridicule.*

Gary Filmen n'a pas eu la même chance. À la décharge des journalistes, c'est vrai qu'il se prend pour le patron des conservateurs manitobains. Après avoir affimé que les néos avaient semé la division avec leur proposition d'amendement constitutionnel, Garygolo a légèrement haussé la voix en lançant: «These wounds will heal, but the NDP administration must bear the responsibility for opening them». *Plus hypocrite, tu meurs!*

Ces juges de la Cour suprême ont été sans pitié. La province va devoir tout traduire. Tout, tout, tout. Traduire et faire repasser aux lois la procédure normale. Bonne idée! On pourrait se reprendre sur la loi qui a amalgamé Saint-Boniface avec Winnipeg et Laurent Desjardins pourrait reprendre la vedette dans l'affaire d'AUTOPAC.

Non seulement les juges suprêmes ont donné tort aux Lyon, Doern et compagnie, mais tant qu'à passer pour cinglés à leurs yeux, ils sont allés jusqu'au bout de leur «folie». Le jugement est impitoyablement clair et sans compromis: les Manitobains qui se croient au-dessus de la loi sont tout simplement hors-la-loi. Et doivent en subir toutes les conséquences.

Bernard BOCQUEL



LE SEMAINIER

Russ Doern peut toujours se promener et répéter à qui veut bien l'interviewer que les Manitobains l'appuient dans sa croisade anti-francophone, il ne peut changer la réalité: les francophones du Manitoba ont des droits intouchables devant les tribunaux et au Palais législatif.

Et quand l'opinion publique manitobaine va saisir durant les prochains mois l'énormité du jugement, **quand les Manitobains vont comprendre qu'ils ne peuvent plus douter de l'existence des droits des francophones, Doern et Cie ne pourront que compter sur les anti-francophones purs et durs.**

En effet, quiconque va comprendre les droits dorénavant incontestables, de la minorité officielle acceptera l'idée d'échanger des services en français contre la traduction obligatoire (mais sans utilité pratique) de vieilles lois. Sans mêmes lui parler des coûts de traduction.

Seuls des sentiments d'incompréhension face aux besoins d'une minorité de langue officielle pourraient empêcher le gros bon sens de percer. On ne parle même pas de justice!

La commémoration du centenaire de la pendaison de Louis Riel aidera peut être des Manitobains à saisir le point de vue des francophones. C'est en tout cas un symbole idéal pour les leaders qui veulent frapper les imaginations.

Évidemment, des peurs sans fondement devront être levées. Si les inquiets tiennent absolument à se rassurer, qu'il prennent l'exemple du Nouveau-Brunswick. Aucun danger que le French Tomorrow arrive!

L'argument de frappe de Russ (Gunsligner) Doern, c'est que les Manitobains ne veulent pas du bilinguisme. Trop cher et pas assez anglais. Avec un raisonnement pareil, il ne risque pa de tomber en panne de cause: les Manitobains sont aussi majoritairement pour la peine capitale et contre les taxes.

Pas étonnant que Howard Pawley a tellement réduit la portée du jugement de la Cour suprême: le juge en chef est un Manitobain. On n'est pas pour dire du mal d'un concitoyen! Étonnant quand même que Garycochet n'a pas accusé Brian Dickson d'être un mauvais Manitobain.

L'opération séduction de l'opinion publique a commencé. Toutes les parties utilisent le même truc: il faut économiser nos taxes. Évidemment, les personnes en faveur de services en français ne manquent pas une occasion de souligner qu'elles n'ont jamais voulu toutes ces traductions inutiles et que c'est donc malheureux de payer si cher. Évidemment, les personnes opposées à l'enchâssement de services en français trouvent que ça coûte pas mal cher, mais que ce n'est rien face à la nécessité d'embaucher du monde bilingue.

On veut bien que chaque partie joue ses cartes comme elle l'entend pour tenter de faire croire aux Manitobain(e)s que 20, 30, 50 millions, c'est un gros paquet d'argent. Mais pour qui on nous prend! Tout le monde a entendu que la simple restauration, pour le fun, de la piscine originale des Hot Springs de Banff a nécessité un chèque de 12,5 millions de $ de Parcs Canada. Dire que cet argent précieux aurait pu servir à acheter des bouées de sauvetage à la Garde côtière.

Pour ceux et celles qui voudraient avoir la gentillesse de penser que Gary tournelle aurait le temps de s'inventer des réponses satisfaisantes, il faut laisser une excuse à nos Bleus locaux: la bourse n'a pas chuté après l'annonce de l'avis des juges de la Cour suprême. Ça les a sûrement pris par surprise.

Le professeur Jos Magnet, l'avocat de la SFM, maintient qu'il faudra aussi traduire les milliers de pages du Hansard, ce journal qui immortalise toutes les envolées des députés manitobains. Dire que Duff Roblin pensait que le Hansard, introduit en 1958, était une bonne idée! Une idée qui pourrait coûter cher.

Sans compter les dépressions nerveuses des personnes qui devront traduire les élans des élus.

Lettres à LA LIBERTÉ

Il faut aussi penser aux écoles confessionnnelles

M. le rédacteur,

En ce centenaire de la mort de Louis Riel, la décision de la Cour suprême du Canada sur la question du bilinguisme au Manitoba marque un moment historique qui secoue notre province jusque dans ses fondements. En effet, nous vivons présentement un moment de crise préparé, depuis 1890, par 95 ans d'injustice et de négation de notre identité provinciale reconnue en 1870.

Après 95 ans de lutte pour leurs droits, les Franco-Manitobains sont fatigués. Plusieurs étaient même prêts à échanger leur droit d'aînesse pour un plat de lentilles. Mais inutile de croire désormais qu'un compromis à l'amiable entre nos gouvernements et la Société franco-manitobaine aurait pu donner une solution équitable et permanents à cette question trop fondamentale pour être balayée sous le tapis de notre Palais législatif.

Nous déplorons tous que les citoyens manitobaines d'aujourd'hui aient à payer si cher cette injustice du passé. Mais c'est un fait inéluctable et universel que, lorsque l'on ne vit pas selon la loi de l'amour et que l'on ne respect pas les droits des minorités, l'on choisit par le fait même de tomber sous le coup de la justice. Jésus nous dit que l'on n'en sort pas sans avoir payé jusqu'au dernier sou (Mt. 5, 26). C'est ce qui se réalise aujourd'hui.

Rappelons-nous la réponse de Mgr Langevin aux affirmations des politiciens que la question des écoles était réglée par l'accord Laurier-Greenway: «Une question n'est réglée que lorsqu'elle l'est dans le sens de la justice et de l'équité».

Non, la lutte et la revendication de nos droits n'est pas finie. Armons-nous donc de courage et de patience pour exiger les services en français dans notre province, ainsi que les subventions aux écoles privées et confessionnelles, tels que garanties par la Constitution de 1870.

Dora Tétrault
Missionnaire Oblate
le 17 juin 1985

Le Manitoba devra mettre les cartes sur table

Sans une astuce des juges, le Manitoba serait plongé dans un véritable chaos juridique. Mais à défaut de chaos, on peut parler de crise constitutionnelle feutrée.

C'est le moins qu'on puisse dire quand le plus haut tribunal du Canada vient d'indiquer à un gouvernement provincial qu'il a fonctionné dans l'illégitimité la plus totale depuis 1890. «Le Manitoba est dans un état d'urgence» ont souligné les juges.

L'opinion de la Cour suprême sur le renvoi fédéral a «un gros avantage: elle est très claire» note Guy Jourdain, le directeur de l'Institut Joseph-Dubuc. (*L'Institut est un centre de ressources pour les juristes francophones*).

«C'est un gros changement au niveau du droit. Le caractère obligatoire de l'article 23 est définitivement confirmé». Depuis le 13 juin, pour qu'une nouvelle loi manitobaine puisse entrer en vigueur, il faut qu'elle existe en français. Les deux versions ont la même valeur.

Dorénavant aussi, personne ne pourra plus affirmer que l'utilisation du français dans les tribunaux et au Palais législatif relève de la courtoisie, ou de la simple tolérance.

Dans son avis, la Cour suprême a fermement affirmé qu'on ne peut violer impunément les principes de la constitution. Le bilinguisme fait partie des fondements constitutionnels du Manitoba. Conclusion: toutes les lois et règlements unilingues sont invalides.

Mais pour ne pas créer un désordre social, les juges ont déclaré ces lois unilingues temporairement opérantes pour une période minimum de façon à éviter le désordre social. (***Voir les extraits de l'opinion des juges***).

«On s'attendait, explique Guy Jourdain, à ce que la Cour suprême déclare l'invalidité des lois. Ce qu'on ignorait, c'était la manière que les juges emploieraient pour à la fois invalider les lois et empêcher le chaos juridique.»

«La méthode utilisée a été celle du principe de la primauté du droit. Il s'agit du principe selon lequel notre constitution ne saurait permettre un vide juridique, un état d'anarchie.»

«L'autre méthode qui aurait pu être employée, c'était le principe de l'état de nécessité. Mais son emploi comportait un grave danger; ça aurait légitimisé la violation de la constitution. En effet, cela serait revenu un peu à dire que plus la violation de la constitution est grave, plus elle a de chances de se voir pardonnée».

Les conséquences de l'opinion de la Cour suprême sont énormes. Toutes les lois vont devoir être traduites, adoptées, abrogées s'il y a lieu, dans les deux langues. Sans oublier les règlements (c'est-à-dire les modalités d'application) qui découlent des lois.

Me Guy Jourdain. Un gros changement au niveau du droit.

«C'est un exercice futile. C'est ridicule de dépenser des dollars pour des lois qui ne sont plus en vigueur. Les gens vont s'en rendre compte.»

Dans ce sens, pense Me Jourdain, «Il y a encore moyen d'aller négocier» pour obtenir des services en français en échange de la traduction de lois poussiéreuses.

Le premier ministre du Manitoba a répété qu'il n'était pas question d'ouvrir le dossier de services en français enchâssés dans la constitution. Mais il a aussi accepté l'invitation de la Cour suprême de présenter d'ici quatre mois, un plan pour que le Manitoba se conforme à ses obligations constitutionnelles. Il va être bien obligé de mettre ses cartes sur table.

Bernard BOCQUEL

Préserver la primauté du droit

Voici quelques passages-clés du jugement de la Cour suprême.

La Cour se doit de déclarer invalides et inopérantes les lois unilingues de la législature du Manitoba. Cette déclaration, sans plus, créerait un vide juridique suivi du chaos en la matière dans la province du Manitoba.

Depuis 1890, la législature du Manitoba a adopté presque toutes ses lois en anglais seulement. La conclusion que toutes les lois unilingues de la législature du Manitoba sont invalides et inopérantes signifie que l'ordre de droit positif qui est censé avoir réglementé les affaires des citoyens du Manitoba depuis 1890 se trouvera détruit et que les droits, obligations et autres effets découlant de ces règles de droit son invalides et non exécutoires.

À compter de la date du présent jugement, le système juridique de la province du Manitoba sera invalide et donc inefficace jusqu'à ce que la Législature soit en mesure de traduire, d'adopter de nouveau, d'imprimer et de publier ses lois actuelles dans les deux langues officielles.

Ces conséquences iraient à l'encontre du principe constitutionnel de la primauté du droit. La primauté du droit, reconnue dans les **Lois constitutionnelles** *de 1867 et de 1982, a toujours été un principe fondamental de la structure constitutionnelle canadienne. La primauté du droit exige la création et le maintien d'un ordre réel de droit positif régissant la société. L'ordre public est un élément essentiel de la vie civilisée. Cette cour se doit de reconnaître à la fois l'inconstitutionnalité des lois unilingues du Manitoba et le devoir de la Législature de se conformer à la loi suprême de notre pays, tout en évitant de créer un vide juridique au Manitoba et en assurant le maintien de la primauté du droit.*

Il y aura une période pendant laquelle il ne sera pas possible à la législature du Manitoba de se conformer à l'obligation constitutionnelle qui lui incombe en vertu de l'article 23 de la **Loi de 1870 sur le Manitoba**. *Il est donc nécessaire, afin de préserver la primauté du droit, de considérer comme temporairement valides et opérantes les lois de la législature du Manitoba qui, n'était-ce du vice dont elles sont entachées sur le plan constitutionnel, seraient actuellement en vigueur.*

La période de validité temporaire commencera à courir à compter de la date du présent jugement et prendra fin à l'expiration du délai minimum requis pour traduire, adopter de nouveau, imprimer et publier ces lois.

Toutefois, la validité temporaire ne s'appliquera pas aux lois adoptées dans une seule langue par la Législature après la date du présent jugement. À compter de la date du présent jugement, les règles de droit qui ne seront pas adoptées, imprimées et publiées dans les deux langues seront invalides et inopérantes dès le départ.

Compte tenu de la documentation dont elle dispose actuellement, la Cour est incapable de déterminer le délai pendant lequel il serait impossible à la législature du Manitoba de se conformer à son obligation constitutionnelle.

Lorsque le procureur général du Canada ou le procureur général du Manitoba lui aura demandé de statuer sur ce point, demande qui devra être faite dans les cent vingt jours de la date du présent jugement, la Cour fixera une audition spéciale, invitera le procureur général du Canada, le procureur général du Manitoba et les autres intervenants à soumettre des mémoires et fixera le délai minimum requis pour traduire, adopter de nouveau, imprimer et publier les lois de la Législature du Manitoba.

LA LIBERTÉ

journal hebdomadaire publié le vendredi par Presse-Ouest Ltée, au service de 11,000 foyers du Manitoba français.
Membre de
APF Association de la presse francophone hors Québec

Directeur et Redacteur en chef: Bernard BOCQUEL
Journalistes: Lucien CHAPUT, Roland STRINGER
Administratrice: Gisele GOBEIL
Publicitaire: Daniel FORTIER
Typographe: Jocelyne LAXSON
Graphiste: David McNAIR
Secretaire relationniste: Eveline BOURGOUIN
Secrétaire: Juanita PERRIN
Développement des photos: Hubert PANTEL

Toute correspondance doit être adressée à **La LIBERTÉ,** Case postale 190, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées à la demande du signataire. Les bureaux sont situés au 383, boulevard Provencher. Tél.: (204) 237-4823.

L'abonnement annuel coûte 18.50$ au Manitoba, 25$ partout ailleurs au Canada et 30$ à l'étranger.

Heures de bureau: 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

La LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Derksen Printers.

Enregistré comme courrier de deuxième classe: No 0477.

La LIBERTÉ
C.P. 190
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4
237-4823





Le dernier mot...

Un pas plus loin que la théorie

Le message de la Cour suprême ne pourrait être plus clair.

Toutes les lois, qu'elles soient en vigueur ou non (*et les règlements découlant de ces lois*) devront êtres traduites, soumises à l'Assemblée législative, adoptées (*et abrogées dans le cas des lois périmées*).

«Au niveau théorique, explique Joseph Magnet, l'avocat de la Société franco-manitobaine, il y a des droits qui découlent d'une loi abrogée.»

Exemple? Disons qu'un couple a contracté mariage en 1950. Supposons que la loi régissant les mariages a été abrogée et remplacée par une autre loi après 1950. Ce couple, qu'il le veuille ou non, pourrait se trouver «divorcée» dans le temps de le dire puisque cette loi unilingue a été jugée inopérante.

Mais la portée de la décision du plus haut tribunal du pays est plus que théorique. «Cette partie de la décision, qui oblige la traduction et l'adoption de toutes les lois adoptées en anglais seulement, c'est la partie politique.»

Car il ne faut pas se tromper. C'est un jugement très politique qu'a rendu la Cour suprême d'après l'avocat de la Société franco-manitobaine.

«En exigeant le maximum, la Cour suprême a dit à la province: vous l'avez voulu. Vous l'avez eu! La Cour suprême a aussi laissé savoir à la province, ajoute le professeur de droit de l'Université d'Ottawa, que si elle ne rectifie pas la situation dans un délai acceptable, la Cour n'hésitera pas d'effacer le tableau.»

Un message, suggère Me Magnet, qui poussera le gouvernement provincial à tenter une solution par la voie politique. Un appel à arriver à une entente qui respecterait l'esprit plutôt que la lettre de l'article 23.

Un message qui est d'autant plus imposant qu'il ne faut pas uniquement traduire les lois. Car «les archives, procès-verbaux et journaux de la Législature du Manitoba doivent obligatoirement être rédigés en français et en anglais.»

«Je ne vois pas comment la Législature manitobaine peut fonctionner légalement sans un Hansard bilingue, propose Me Magnet. D'après le jugement du 13 juin, l'ordre du jour, les rapports et les pièces déposées en chambre devront être en anglais et en français.»



Joseph Magnet. Un jugement très politique.

«J'espère, ajoute Me Magnet, qu'il ne faudra pas passer devant les tribunaux pour que le gouvernement respecte cela.»

Le jugement de la Cour suprême a été une victoire complète affirme Me Magnet. Les juges de la Cour suprême ont donné raison à tous les arguments présentés par la Société franco-manitobaine.

La question des services en français ne faisant pas partie du renvoi fédéral, la décision de la Cour suprême «n'est que le début», conclut Me Magnet. «Il faudra maintenant s'arrêter un instant et considérer ce que serait la meilleure stratégie pour la communauté franco-manitobaine.»

Lucien CHAPUT

An ironic miscalculation

Les éditoriaux des journaux anglais ont généralement très bien accueilli la décision unanime de la Cour suprême, tout en condamnant les conservateurs manitobains pour avoir torpillé la solution politique proposée en 1983. C'est toutefois à Jeffrey Simpson, du quotidien national Globe and Mail, que revient la palme de la mise en perspective des inconséquences des conservateurs manitobains.

Voici ce commentaire dans son intégralité.

Those who bemoan the inconvenience and cost of the Supreme Court's ruling on official languages in Manitoba will know on whose shoulders to place the blame.

Those responsible sit, or have sat, upon the front benches of the opposition in the Manitoba legislature. They were the ones who, by their stunted vision, outrageous partisanship and convoluted logic, brought down upon themselves and their province the very state of affairs they wished to avoid.

Tories all, and narrow-minded ones at that, Sterling Lyon, Gary Filmon and Bud Sherman sabotaged last year a compromise negotiated between the NDP Government and the French-speaking Manitobans.

That compromise, which flowed from an earlier Supreme Court ruling, would have entrenched French and English as official languages, provided limited government services in French and required the translation of only about 500 of the province's more than 4,000 statutes.

But the provincial Tories, smelling political gain, egged on those in Manitoba who saw in the compromise a dark plot to turn Manitoba into the Massif Central. Eschewing statesmanship, the trio and their followers climbed aboard the white chargers of principle they had so recently spurned.

Throughout the constitutional patriation, we should all remember, Premier Lyon led the struggle against an entrenched charter of rights. Parliaments, not courts, he rumbled, were the proper protectors of basic rights.

Yet when the basic rights of a linguistic minority became an issue before the Manitoba Legislature, what did Mr. Lyon, his successor Gary Filmon, Bud Sherman and Co. do? They filibustered, then refused to vote. They simply stayed away from the Legislature until the Government, in frustration and desperation, threw in the towel, abandoned its compromise and sent the whole mess to the Supreme Court.

The Government's capitulation produced the kind of political victory from which a nation bleeds. Yet the Tories were exultant, for they had forced the Government into a court reference despite all their previous protestations that courts were inappropriate and insensitive institutions for the protection of basic rights.

Perhaps Messrs. Lyon, Filmon and Sherman reckoned the Supreme Court would fail to do the obvious. If so, they ignored five court decisions (including three by the Supreme Court) declaring Manitoba's 1890 English-only law unconstitutional — 1892, 1909, 1976, 1979, 1980.

Perhaps they reckoned that an unpopular Supreme Court ruling could be hung around the necks of Pierre Trudeau and former Chief Justice Bora Laskin of Ontario. If so, they failed to consider the inevitability of change that has produced, in one of life's sweet ironies, a Conservative Prime Minister and an outstanding Chief Justice (Brian Dickson) from, of all places, Manitoba.

Theirs has been a complete miscalculation, which, given its base motivation, deserves all the contempt which irony can provide.

They believed themselves to be leading a crusade, but failed to persuade their own federal colleagues to follow.

They hung their case on the principle of parliamentary supremacy, but abandoned the principle when more enticing possibilities arose.

They professed to respect minority language rights (and even to have best friends who were French Canadians), but blocked genuine progress toward respecting those rights.

They called themselves democrats but filibustered and refused to vote.

And they claimed to be saving Manitoba from the cost and inconvenience of having to translate all its statutes from 1890 onwards, which is precisely, thanks to their efforts, what Manitoba must now do.

(Globe and Mail, le vendredi 14 juin 1985)

Le dernier mot aux juges

(À la recherche du temps perdu)

Le 13 juin représente une date historique pour au moins deux raisons.

• D'abord, avec une clarté absolue, la Cour suprême a jugé que sans le bilinguisme des lois et des tribunaux, le Manitoba n'a aucun fondement constitutionnel.

• Avec une netteté sans précédent, le gouvernement manitobain a déclaré qu'il respecterait totalement l'opinion du plus haut tribunal du pays.

Le 13 juin 1985 marque donc le point final dans la bataille entre le juridique et le politique. L'ironie étant que les juges ont pris leur revanche en donnant un simple avis.

Mais il aurait fallu beaucoup trop de temps avant que les politiciens ne se plient enfin à la volonté des tribunaux. Voici les grandes lignes des actions politiques et juridiques des 115 premières années du Manitoba.

Voie juridique

juin 1984 La Cour suprême entend les arguments des parties dans l'affaire Bilodeau et sur le renvoi fédéral. Ottawa affirme qu'une déclaration d'invalidité des lois unilingues est la seule façon de préserver la valeur de la constition. L'avocat de la SFM, Me Jos Magnet, fait valoir que la province du Manitoba ne réagira que dans le cadre d'une déclaration d'invalidité.

7 juil. 1981 La Cour d'appel du Manitoba décide majoritairement que Roger Bilodeau a tort: les lois unilingues sont valides. Prononcer leur invalidité serait créer une chaos juridique. Le juge Alfred Monnin ne partage pas l'avis de ses collègues. Pour lui, la traduction des lois est obligatoire et non seulement directoire.

Il ne reste plus à Roger Bilodeau qu'un seul recours: la Cour suprême du Canada. La recherche d'une solution politique le conduit à patienter. Si un compromis satisfaisant est obtenu, il n'ira pas en Cour suprême.

13 déc. 1979 À l'unanimité, les juges de la Cour suprême du Canada donnent raison à Georges Forest: l'Assemblée législative du Manitoba ne pouvait pas abroger l'article 23. Toutefois, le jugement reste très limité. La Cour ne place aucune pression sur le gouvernement manitobain en se prononçant uniquementsur l'invalidité du Offical Language Act de 1890.

1979 Au mois d'avril, 9 mois après avoir entendu les arguments des parties, les cinq juges de la Cour d'appel, à l'unanimité, affirment que la loi de 1890 est anticonstitutionnelle. Les juges rendent leur décision en deux étapes. Dans un premier temps, ils jugent que le français est seulement une langue officielle devant les tribunaux. Un mois plus tard, en mai, il étendent la portée de leur jugement historique à la Législature.

déc. 1976 Ainsi, le 14 décembre 1976, le juge de la Cour de comté Armand Dureault ouvre la première brèche: il statue qu'il est LÉGAL DE PLAIDER EN FRANÇAIS car le Official Language Act de 1980 est anticonstitutionnel.

Comme la province refuse carrément la portée du jugement Dureault (pas question d'aller en appel pour donner de la crédibilité au jugement), l'avocat de Georges Forest doit utiliser une série d'astuces de procédure avant que, finalement, la Cour d'appel du Manitoba ne se prononce sur la validité du Official Language Act.

juin 1976 Il faudra attendre le 22 juin 1976 pour que ce fameux Official Language Act refasse surface. Cette loi est alors invoquée par le juge Walker de la Cour criminelle provinciale pour se débarrasser d'un gêneur: Georges Forest.

Georges Forest, à ce moment-là, tente de faire respecter la loi sur la ville de Winnipeg: il veut obtenir des contraventions bilingues. Ce bon juge Walker pensait pourtant réussir un coup de maître en tenant le raisonnement suivant: puisque la contravention n'est pas payée, ce document administratif devient une pièce judiciaire. Et comme le Official Language Act reconnaît seulement l'anglais devant les tribunaux, toute cette histoire de français devient nulle et non avenue. Le tour de passe-passe du juge Walker met la minuterie pour la destruction du Official Language Act en marche.

années 60 Après l'arrivée au pouvoir du conservateur Duff Roblin, le français est progressivement réhabilité comme langue d'instruction. Bien entendu, personne ne songe aux tribunaux et à la Législature, puisque personne ne songe à attaquer la validité constitutionnelle du Official Language Act.

1909 Une fois de plus, le tribunal déclare inconstitutionnel le Official Language Act. Cette fois, le sort du français paraît définitivement réglé.

1892 Le Official Languge Act est immédiatement contesté devant les tribunaux. Le juge Prud'homme déclare cette loi anticonstitutionnelle: «la clause 23 ne peut pas être changée et encore moins abrogée par la Législature de cette province.»

Ce résumé a été préparé par Bernard Bocquel.

Voie politique

10 mai 1984 Le gouvernement fédéral conduit par Pierre Trudeau décide de mettre le paquet en utilisant la procédure, plutôt rare, du renvoi. Puisque l'affaire Bilodeau ne touche que deux lois unilingues, le ministre fédéral de la justice demande l'avis de la Cour suprême sur la constitutionnalité de toutes les lois passées uniquement en anglais.

27 fév. 1984 Malgré ce plaidoyer, le dernier mot reviendra, le 27 février 1984, au parti conservateur du Manitoba, qui empêche le gouvernement d'adopter une version diluée de l'entente initiale. C'est l'épisode de la guerre des cloches, le summum de la tension après des mois d'invectives, de la part des opposants à l'enchâssement de services en français dans la constitution.

Conformément à la volonté des Manitobains, à qui on avait dit et répété que la Cour suprême n'oserait jamais invalider les lois unilingues, le gouvernement Pawley a décidé de laisser au plus haut tribunal du pays le soin de trancher la question empoisonnée.

6 oct. 1983 Quand l'opposition au compromis monte, la Chambre de communes, le 6 octobre, «invite le gouvernement et l'Assemblée législative du Manitoba à agir dans les meilleurs délais pour satisfaire à leurs obligations constitutionnelles.

16 mai 1983 Pour les francophones, la proposition Penner est inacceptable: la province s'en tire a trop bon compte: elle s'engage seulement à respecter intégralement l'article 23 à compter de ce jour, sans offrir aucune compensation. Howard Pawley a bien parlé de services en français en mars 82 à l'assemblée annuelle de la SFM. Mais que faire de belles paroles?

Comme Penner a besoin de l'accord du fédéral pour passer son amendements, il doit bien se mettre à la table des négociations. Les négociations entre la province et la SFM s'engagent dans la confidentialité. Finalement, une entente de principe intervient entre la province, le fédéral et la SFM le 16 mai 1983. Le compromis est très largement approuvé par une assemblée de francos, convoqués pour avoir «le dernier mot».

L'accord prévoit la garantie constitutionnelle de services bilingues au niveau gouvernemental en échange d'un délai de dix ans pour traduire environ 450 lois jugées importantes par les francophones.

10 juil. 1981 Le procureur général du Manitoba, Roland Penner (les néos sont revenus au sont revenus au pouvoir), en bon avocat, tente d'obtenir un règlement hors-cour, histoire d'éviter que la Cour suprême risque de déclarer invalides toutes les lois manitobaines. Soyons polis, il envoie un ballon d'essai: Roland Penner propose un amendement constitutionnel qui ferait du français et de l'anglais deux langues officielles égales. En échange, on déclarait valides toutes les lois unilingues. C'est la solution politique à l'impasse juridique.

7 août 1980 Les lecteurs-trices de La Liberté sont les premiers à apprendre qu'un étudiant en droit, Roger Bilodeau, conteste la constitutionnalité de la loi sur le Code de la route et de celle sur les poursuites sommaires, car elles n'existent qu'en anglais.

Par ricochet, cette contestation s'applique aux 4500 autres lois. Après un essai infructueux en Cour provinciale, l'avocat de Roger Bilodeau, Vaughan Baird, décide de procéder par voie d'exposé de cause, un truc pour brûler les étapes (Cour de comté, Banc de la reine) et obtenir le plus rapidement possible un jugement de la Cour d'appel du Manitoba.

1980 Le gouvernement Lyon n'a plus le choix: il faut qu'il bouge. Il se hâte très lentement en adoptant en juillet 1980 le Bill 2 qui reconnaît le français et l'anglais comme les langues officielles, tout en accordant la préséance à l'anglais. Les efforts de traduction sont plutôt modestes.

1979 Le gouvernement manitobain (conservateur cette fois) refuse l'arrêt de la Cour d'appel, et appelle du jugement en Cour suprême.

1976 Non seulement le procureur général Howard Pawley n'a aucune intention de respecter la décision du juge Armand Dureault, mais il se permet le commentaire suivant: «La Couronne n'accepte pas la décision de la cour en ce qui concerne la constitutionnalité du Official Language Act». La province refuse de porter ce jugement en appel.

1916 L'anglais devient la seule langue d'instruction.

1909 Une fois de plus, l'Assemblée législative ignore complètement la décision du tribunal.

1892 L'Assemblée législative ignore le jugement Prud'homme.

1890 L'assemblée législative du Manitoba adopte le Official Language Act, qui stipule notamment: «Seul l'emploi de la langue anglaise est obligatoire dans la rédaction des archives, procès-verbaux, et journaux de l'assemblée législative. Il est seulement nécessaire de publier et imprimer en langue anglaise les actes de l'Assemblée législative». Exit l'article 23.

1870 L'article 23 de la Loi de 1870 sur le Manitoba prévoit que le français et l'anglais sont les langues officielles à la Législature et devant les tribunaux.

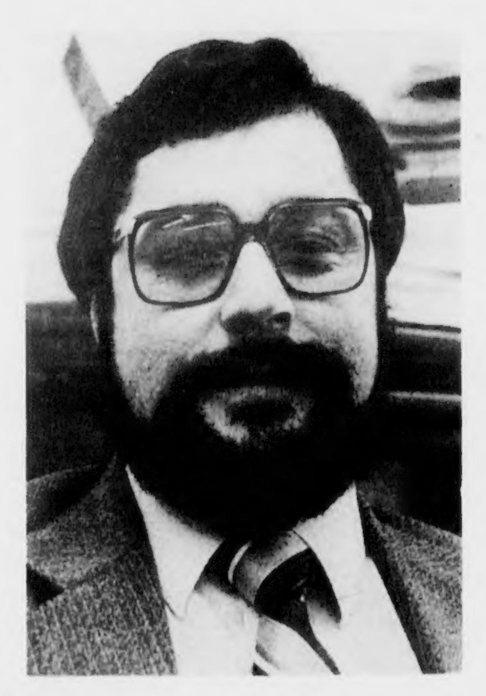
Le jeu n'est pas encore terminé

Depuis que la Cour suprême s'est prononcée sur le renvois du gouvernement fédéral, la Société franco-manitobaine a eu l'occasion de s'exprimer à plusieurs reprises. Le président, Réal Sabourin, récapitule.

À priori, il se dit satisfait de l'opinion de la Cour suprême.

«Au niveau des principes et de l'argumentation de la Cour suprême, c'est très positif pour les Franco-Manitobains,» a-t-il déclaré. «C'est un nouveau début pour le Manitoba et les Franco-Manitobains.»

Le jugement, d'après le président de la SFM, a aussi une portée nationale. «Il est clair que la Cour suprême dit que le bilinguisme au Canada est un fait acquis». Notant plus spécifiquement les cas revendiquant le bilinguisme en Saskatchewan et en Alberta qui paraîtront devant la Cour, il ajoute que «ça augure bien pour un Canada bilingue.»



Réal Sabourin: la compensation...

Qu'est-ce que l'avis du plus haut tribunal au pays veut dire pour la SFM? «L'opinion de la Cour suprême nous donne un lévier politique avec les différents paliers du gouvernement», affirme le président du bras politique des Franco-Manitobains.

Malgré le cri de victoire, le jeu n'est pas encore terminé. «Nous préférons toujours de voir aux options possibles qui pourraient découler de cette décision,» ajoute Réal Sabourin. Entre autres, on cherche à assurer une expansion des services bilingues au Manitoba.

«Celui qui a été lésé devrait être compensé. Pour nous la compensation, c'est des services bilingues.»

«On va demander à M. Mulroney de ne pas oublier la communauté franco-manitobaine,» note-t-il. Bien que la SFM cherche l'appui fédéral, son président maintient que la province doit payer la note de la traduction des lois provinciales.

«La province a lésé les Franco-Manitobains pendant 95 ans. Elle doit assumer une certaine responsabilité.»

Et le plan d'action de la SFM pour l'avenir? D'après son président, ce plan comprend «trois volets».

À long terme

«À court terme, on va faire le lobbying nécessaire auprès des gouvernements et de nos alliés pour voir à la possibilité d'un développement d'options.»

«À moyen terme, on va continuer à revendiquer ce qu'on veut vraiment: des services en français.»

De plus, «la SFM devrait être impliquée dans la rencontre avec d'autres provinces et les associations francophones hors Québec, pour élaborer une stratégie conjointe à long terme.»

Monique ROY

Au delà des lois, la bonne volonté?

C'est la loi. Voilà ce qui marquait principalement la réaction de plusieurs personnes face à l'opinion de la Cour suprême au renvoi du gouvernement fédéral.

Le renégotiation du projet de loi 115, l'enfant mort-né des consultations entre les gouvernements provincial, fédéral et la Société franco-manitobaine, est très peu probable. La question des services ne pourra être abordée que par d'autres avenues politiques. Le jugement du 13 juin constitue donc un atout formiable.

Reynald Guay crie victoire. «Il me semble que la pleine portée du jugement n'a pas été appréciée par le leadership de la communauté. C'est notre plus grande victoire depuis l'établissement de l'article 23.»

Selon l'avocat de Saint-Boniface, le projet de loi 115 constitute des miettes face à cette victoire. «Vu le prix qu'on a payé, collectivement et individuellement, on doit voir à ce que la loi soit respectée intégrallement.» Du côté des services, Reynald Guay voit la clef dans l'application des articles 16 et 23 de la charte canadienne.

Le député de la circonscription fédérale de Saint-Boniface, **Léo Duguay**, a affiché une certaine prudence sur l'importance de l'avis de la Cour suprême. «On n'a pas un aperçu très clair des applications du jugement... C'est encore très difficile à établir. Le jugement parle de lois. Au delà des lois, on ne sait pas encore.»

Léo Duguay suggère deux étapes pour faire avancer la question des services: l'établissement d'une liste de services à obtenir en ordre prioritaire et un forum regroupant des Manitobains capables de discuter cette épineuse question.

À ce même sujet, le député provincial, **Laurent Desjardins** interprète très prudamment la déclaration de Howard Pawley. Le premier ministre a laissé entendre qu'on continuera à implanter des services où le besoin l'exige. «Ça veut tout dire et ça ne veut rien dire, dépendant de la bonne volonté du gouvernement.»

Il ne peut s'empêcher de blâmer l'opposition pour la situation difficile du gouvernement: «l'opposition a réussi à diviser le Manitoba pour marquer le points politiques.»

Réal Téffaine ramène aussi tout le débat à une question de bonne volonté. «Les gouvernements manitobains qui se sont succédés ont fait preuve de mauvaise foi... Ils sont mieux de se préparer parce qu'ils ne sont pas à l'épreuve des critiques très sévères de la Cour suprême.»

Au sujet des services, Réal Téffaine souligne que les outils de travail seront maintenant en français et an anglais. «Ce serait juste de la mauvaise foi de ne pas fournir des services en français là où le nombre le justifie.»

Un guet-apens

Alain Hogue, un autre avocat francophone semble d'accord: «On a maintenant l'outil pour avoir des services... on ne peut pas avoir les trois-quart d'un châssis avec un carreau brisé... Ils (les juges de la Cour suprême) ont mis le Manitoba sur le même pied que le Québec.»

Laurent Roy explique pourquoi il n'entrevoit pas la possibilité de l'enchassement des services: «C'est une question purement politique. Je doute que Howard Pawley se remette dans un guet-apens comme l'an dernier.»

Quelles qu'en soient les répercussions, un jugement a été rendu. **Georges Forest** donne son avis sur le fond de l'histoire: «L'article 23 de l'acte du Manitoba est tout puissant. Comme l'avocat Vaughn Baird l'a dit, c'est le Gibraltar de nos droits.»

Guy LE MADEC

LA PAROLE

«L'herbe sèche, la fleur se fane, mais la parole de notre Dieu subsistera toujours!»
(Essaie 40:8)

JÉSUS LE RÉVOLUTIONNAIRE

Il fut né dans une étable et allaité au sein d'une paysanne. Son père était un ouvrier qui travaillait dur pour nourrir sa famille. Très jeune, Jésus travailla de ses propres mains avec son père le charpentier, et il apprit très vite à manier la scie et le marteau. La classe ouvrière était son milieu et il éprouva les échardes, les coupures et la sueur commune aux gens de cette classe.

À trente ans, il fut l'instigateur d'un mouvement (si l'on peut dire ainsi) qui marqua l'histoire de ce monde et qui influence encore notre société actuelle. On le voyait prêcher aux pauvres, aux infirmes et aux prostitués, toujours accompagné d'une douzaine de «camarades». Il les avait choisis de toutes les couches de la société: des pêcheurs sans instruction, un collecteur d'impôts, et un révolutionnaire du groupe des Zélotes. Ce groupe terroriste nommé Zélote, cherchait à libérer le peuple d'Israël qui était sous la dictature de l'empire Romaine. Ces Zélotes (d'où vient probablement le mot zélé) étaient prêts à tout faire pour libérer leur peuple. Ils étaient dédiés à la cause et ils étaient prêts à y mourir.

Jésus vécut donc dans une période critique de l'histoire d'Israël. Les gens religieux de l'époque attendaient passivement le sauveur promis qui les libéreraient de l'esclavage et établirait son Royaume, tandis que les Zélotes étaient déjà actifs à vouloir changer la situation en usant même de la violence.

Beaucoup de ceux qui le suivaient voulaient le couronner roi, mais la volonté de Dieu n'en était pas ainsi.

Il fut un pacifiste, un pêcheur itinérant qui prêchait sans microphone sous le plus grand chapiteau du monde.

Il était compatissant et plein d'amour pour les rejetés de la société. On le voyait souvent avec les prostitués et les gens de mauvaise vie. Ce qu'il prêchait, il le vivait. En effet, son comportement était aussi radical que ses paroles. Il aurait sûrement été d'accord avec ce qu'a dit Karl Marx: «La religion est l'opium du peuple». En effet, il voyait l'hypocrisie des hommes religieux de son époque et ne les épargnait pas en paroles. Jésus leur rappela les paroles du prophète Esaïe. «*Ce peuple m'honore des lèvres mais son coeur est éloigné de moi. C'est en vain qu'ils m'honorent, en donnant des préceptes qui sont des commandements d'hommes.*» (Esaïe 29:13) Aussi «*Vous abandonnez les commandements de Dieu, et vous observez la tradition des hommes.*» (Matthieu 7:6-8).

Oui, Jésus était un révolutionnaire, mais pas comme ceux que nous voyons aujourd'hui en Amérique latine ou sur les routes du Moyen-Orient. Jésus n'a jamais tué personne, et il a préféré mourir lui-même, plutôt que de faire couler le sang d'autrui. Sa révolution, c'était l'amour.

«*Nous avons connu l'amour, en ce qu'il a donné sa vie pour nous ...*» (1 Jean 3:16a) «*Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.*» (Jean 3:16).

Existe-t-il un amour plus grand sur terre? Y a-t-il un révolutionnaire aussi radical et au caractère si paisible que Jésus? En effet, les révolutionnaires sont habituellement remplis de haine et de vengeance pour leurs ennemis, mais Jésus est mort pour ses ennemis. Oui, tout homme (avant sa conversion) est ennemi de Dieu. Même si nous n'étions pas présents lors de son ministère sur la terre ou même si nous ne l'avons pas littéralement cloué sur la croix, nous sommes ses ennemis tant que nous ne sommes pas nés de nouveau, c'est-à-dire spirituellement. Il est écrit dans la Bible: «*Et vous, qui étiez autrefois étrangers et ennemis par vos pensées et par vos mauvaises oeuvres, il vous a maintenant réconciliés par sa mort dans le corps de sa chair, pour vous faire paraître devant lui saints, irrépréhensibles et sans reproche.*» (Colossiens 1:21-22) «*Car si, lorsque nous étions ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils, à plus forte raison, étant réconciliés, serons-nous sauvés par sa vie.*» (Romains 5:10)

Jésus est un révolutionnaire qui voit au-dessus des idéologies politiques. Sa vision révolutionnaire est grandiose. Il dit: «mon Royaume n'est pas de ce monde».

Plusieurs ont cru que Jésus a échoué en tant que révolutionnaire et qu'il n'a pas pu terminer sa mission. Mais ceci est faux, car Jésus a renversé et vaincu ce qu'aucun homme ou révolutionnaire n'a jamais pu vaincre dans l'histoire de ce monde: la mort.

Oui, Jésus est réssuscité et il est vivant aujourd'hui, prêt à révolutionner les vies de «quiconque croit-lui». Qui suivrez-vous donc? Mao, Lenine, Marx ou Ché Guevara? Ces hommes ne sont-ils pas morts? Alors qui suivrez-vous? Et si Pilate vous demandait aujourd'hui qui vous voudriez relâcher qui choisiriez-vous, CHÉ ou Jésus?

Yves Alarie

La Parole, 193, rue Bertrand, Winnipeg (Man.) R2H 0N5

La dame au camée

Cécile Proulx refuse de lire sa bonne aventure. Mais il y a du monde beaucoup plus curieux.

On l'appelle «Cameo Lady». Son pendantif monté en camée et sa bague assortie lui ont valu ce sobriquet au charme mystique.

Assise à une table ronde au fond du restaurant Tea Cozy sur la rue Osborne, Cécile Proulx attend patiemment que ses clients finissent de siroter leur thé. Lorsqu'ils sont prêts, elle se promène de table en table pour lire leur bonne fortune dans les feuilles de thé au fond de la tasse du buveur ou de la buveuse.

La liseuse de feuilles de thé affirme que ses prédictions sont souvent exactes. Une chose sûre: ses talents sont appréciés et elle est populaire parmi les clients du bistro.

Travaillant les après-midi du mardi au samedi, elle peut donner des confidences de 40 à 80 personnes en quatre heures seulement.

«Un jour, une dame m'a apporté des roses», raconte-t-elle. «Elle m'a dit que j'avais sauvé la vie de son fils. Pas longtemps avant ce jour-là, j'avais lu dans les feuilles de thé de son fils qu'il y aurait du danger autour d'une motocyclette. Je lui avais dit de rester loin des motocyclettes.»



Monique ROY

PORTRAITS

«En effet, le garçon a accepté d'aller en motocyclette avec son ami peu après. Pendant qu'ils se promenaient, une personne saoûle sur une motocyclette se dirigeait droit vers eux. Le garçon s'est rappelé de ce que je lui avais dit et il a sauté. Son ami sur la moto a été frappé et tué.»

Cécile Proulx a vu toute une variété d'événements joyeux et de malchances dans le fond des tasses à thé. Elle a prédit des voyages, des promotions et des mariages. Mais elle a aussi vu, dans les dessins des feuilles de thé, des suicides, des arrestations et des maladies qui ont eu lieu.

«Je ne dis à personne qu'il va gagner le million parce que très peu le gagne. Et je ne dis rien qui fera du mal aux gens. Des fois, je vois de la peine dans les tasses. J'essaie de leur dire d'une façon détournée.»

Héréditaire

Cela fait huit ans que la grand-mère de huit petits-enfants offre ses services à la clientèle de Winnipeg. Lorsque son mari a pris sa retraite, elle a décidé qu'elle en ferait un passe-temps. «J'ai vu une annonce pour une liseuse de feuilles de thé parmi les annonces pour le bétail dans le journal,» se souvient-elle. «J'ai envoyé ma demande en riant et j'ai eu l'emploi!» Elle a travaillé pendant quatre ans à Townsite, avant de s'établir à Tea Cozy.

Cécile Proulx examine les feuilles de thé depuis son enfance. «Des amies de ma mère se réunissaient chez nous chaque mercredi pour jouer au bridge quand j'étais petite fille. Elles laissaient toujours leur tasse à thé renversée sur les soucoupes. Et moi, je passais autour de la table pour lire le fond de leur tasse. Je faisais ça pour me divertir».

La native de Saint-Boniface n'attribue pas de mysticisme à sa faculté de lire le fond des tasses à thé. Elle maintient que c'est un trait héréditaire. «Je ne vois que les images dans les feuilles. Ce n'est pas un don,» précise-t-elle. Pour elle, c'est quelque chose de naturel, puisque sa mère et sa grand-mère avaient cette disposition.

«Ma grand-mère pouvait prédire des tempêtes des mois à l'avance juste en regardant les dessins dans les nuages, et par le vent et le soleil. Elle était très exacte.»

«C'est certainement héréditaire. Ma mère pouvait lire les feuilles de thé, mais mon père ne le lui permettait pas. Une de mes cousines pouvait aussi le faire.»

«Quand le 'Titanic' a frappé l'iceberg, ma grand-mère le savait. Elle avait vu dans les nuages le bateau frapper l'iceberg et couler,» affirme-t-elle.

Lorsqu'elle était écolière, Cécile Bibeau lisait le fond des tasses à thé de ses proches et de ses voisines après l'école. Mais elle n'a rien laissé savoir aux autres compagnes de classe. «On m'aurait ennuyée toute ma vie si je leur avais dit ça.»

La capacité de voir la fortune des gens ne s'enseigne pas et est tout simplement naturelle chez une personne. «Je ne peux même pas l'enseigner à ma petite-fille,» explique la grand-mère.

La méthode semble pourtant simple. Lorsque sont client a fini de boire son thé, il renverse la tasse sur la soucoupe. En donnant trois tours à la tasse, il fait trois souhaits personnels. Ce n'est qu'à ce moment que la liseuse de feuilles de thé prend la tasse pour examiner les dessins à l'intérieure.

L'humidité des feuilles de thé en dit long. «Si la tasse est sèche, c'est une bonne tasse. Si elle est mouillée, il y aura des larmes.»

La température de la tasse est aussi significative, explique la clairvoyante. Elle commence toujours en lisant le fond de la tasse, puis elle examine la soucoupe. «Si les feuilles flottent dans la soucoupe, cela veut souvent dire la rupture d'un mariage ou une mort.»

Cécile refuse de lire les feuilles de thé des membres de sa famille par peur d'y découvrir une malchance. «Je ne regarde même pas dans leur tasse,» ajoute-t-elle.

Qui sont ses clients? Des superstitieux ou tout simplement des curieux? La «Cameo Lady» indique qu'ils proviennent de milieux très différents: médecins, ministres, avocats, politiciens, étudiants universitaires et même ambassadeurs.

«Ça devient de plus en plus populaire,» note-t-elle. Des personnes seules ou qui ont des problèmes la fréquentent le plus souvent. «Je ne conseille personne. Je leur dit juste ce que je vois dans leur tasse. Mais j'essaie de les aider. Plusieurs personnes déprimées n'ont besoin que d'un peu d'encouragement dans ce monde.»



Cécile Proulx avec une cliente: «Je ne conseille personne. Je leur dit juste ce que je vois dans leur tasse.»

TERRE À TERRE

Ne désespérez pas! L'été est finalement arrivé

On aime bien vous donner tous les conseils possibles et imaginables. Et on est convaincu que vous les suivez à la lettre. Mais si votre jardin n'en profite pas, ce n'est pas de notre faute! Le soleil ne semble pas vouloir coopérer.

Avec les pluies de la semaine dernière, les jardins en ont profité, propose Gabrielle Courchaine. Les mauvaises herbes aussi vont en profiter!

La solution pour se débarrasser des mauvaises herbes? C'est assez simple. On se met à genoux et on les arrache! Ou on peut se servir d'une bêche. Au problème de mauvaises herbes, il n'y a pas de solutions magiques.

Les températures plutôt fraîches du mois de juin ont retardé la germination. Certains jardins semés une semaine après les autres sont aussi avancés, explique notre conseillère terre à terre.

Les pois ont beaucoup profité de ce temps cru et humide. Ils commencent déjà à faire des vignes. Et les oignons verts, la salade et les radis sont déjà prêts à manger. C'est le cas à Lourdes, Saint-Adolphe et Sainte-Anne en tout cas.

Les grands vents ont rasé les fleurs annuelles. Mais il ne faut pas se faire de mauvais sang, conseille Gabie Courchaine. Les racines sont assez fortes. Les plantes devraient reprendre. C'est juste que, pour l'instant, elles ne sont pas belles.

On le sait. Ce ne sont pas des cotons secs que vous vouliez. Et à quoi bon faire un jardin si les légumes ne sont pas prêts tôt dans la saison.

On parie avec vous. Deux semaines de soleil manitobain et vous allez voir la différence! Un mot d'encouragement pour cette semaine, plutôt qu'un conseil. Car même nous, on n'y peut rien lorqu'il est question de température.

Lucien CHAPUT

Il ne manque que la chaleur

Les semences étaient bien à l'avance. Mais le temps frais et les grands vents qui ont fouetté les plaines il y a deux semaines, ont ralenti la croissance des céréales.

Pour les agriculteurs du Sud-Ouest de la province, les vents ont été dévastateurs. Parmi les 1700 demandes d'indemnité déposées au Manitoba Crop Insurance Corporation (MCIC), près de la moitié des 250 000 acres affectés sont situés dans la région du Sud-Ouest. D'après Ron Dalgleish, le gérant de la corporation, les remboursements aux fermiers pourraient totaliser 4 millions de $.

Il ajoute que la plupart des agriculteurs ont pu semer à nouveau avant la date limite imposée par le MCIC. L'évaluation de l'état des champs est presque complétée et les fermiers seront remboursés à la mi-juillet.

Cependant, «des fermiers paieront les dégâts de cette tempête de vent pendant plusieurs années à venir à cause d'une grave perte de sol de surface,» remarque Ron Dalgleish.

D'autre part, les pluies en fin de semaine ont été bien appréciées par les agriculteurs des cinq régions du Manitoba. Il ne manque que de la chaleur pour assurer une croissance plus rapide des céréales, indiquent les agronomes régionaux.

Voici le bilan des cinq régions:

La région centrale: Les champs ravagés par les grands vents ont tous été resemés. Les cultures de lin et de colza ont été le plus durement affectées et ont été retardées de deux à trois semaines. Brian Andrews, l'agronome provincial de la région, remarque que «un champ était rasé tandis que le prochain n'avait même pas été touché.»

Les agriculteurs dans les districts de Saint-Claude et de Haywood combattent aussi une infestation de sauterelles assez sévère. L'arrosage d'insecticides n'a pas encore été entamé de façon générale dans la région.

La région du Sud-Ouest: La région se remet des vents qui ont saccagé un grand nombre de champs de lin et de colza. De plus, les fermiers se préparent à affronter une infestation de sauterelles «assez sérieuse,» indique Owen Beever, l'agronome de la région.

«Tout dépendra des pluies qu'on aura. Une bonne pluie garderait les sauterelles dans les fossés et loin des récoltes.» La fenaison n'a pas encore été entreprise mais ça ne devrait pas tarder. «Plusieurs récoltes ont été lentes à pousser,» note l'agronome.

La région de l'Est: Les grands vents ont endommagé au moins 6000 acres du total d'un million d'acres cultivés dans la région. Cependant, la tempête de poussière n'a pas été désastreuse dans l'Est, souligne Rod Siemens, un agronome provincial. Jusqu'à présent, les récoltes sont en bon état et la fenaison est entamée dans plusieurs régions.

La région d'Entre-les-Lacs: Le gel a affecté plusieurs cultures en particulier les champs de luzerne. «Il est difficile de prédire l'importance du dommage,» précise Ed Senkow, l'agronome régional.

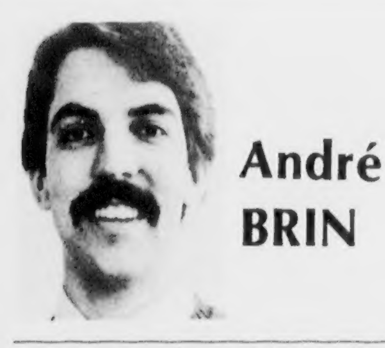
Le temps frais a été néfaste à la croissance des récoltes et a nui à la lutte contre les mauvaises herbes. Par contre, il a ralenti la reproduction des sauterelles. Les agriculteurs se demandent si c'est économiquement avantageux de prendre des mesures contre une infestation, ajoute M. Senkow.

La région Nord-Ouest: Les cultures ne se développent pas aussi rapidement qu'elles le devraient dans cette région. On achève de labourer les champs de céréales et la fenaison est commencée. Des endroits isolés ont été affectés par la tempête de vent et les sauterelles, mais les récoltes sont généralement en bon état, note Keith Watson, l'agronome régional.

Monique ROY

Les jeux sont faits: le gagnant du gros lot reste à trouver

Il y a du monde qui ne pense pas comme John Ferguson. Durant le début du repêchage, le gérant des Jets a pu mettre la main sur deux joueurs auxquels il ne s'attendait vraiment pas. Ensuite, c'était la loterie habituelle. Enfin, presque.



André BRIN

VOL 85-86

Dans le passé, on savait, plus ou moins, à quoi s'attendre dans les deux premières rondes. Tout le monde s'entendait sur les quarante ou cinquante meilleurs joueurs. Il y avait une certaine disparité entre équipes, mais en général seulement l'ordre changeait. Ensuite, le repêchage devenait une vraie loterie, puisque chaque équipe avait une liste différente.

En 1985, cependant, dès le 6e choix, la loterie commençait. La première ronde a été marquée par des surprises et **John Ferguson** croit que les Jets ont su prendre un avantage.

Lorsque le tour des Jets est venu, plusieurs joueurs placés en tête de leur liste avaient été ignorés. Il y a eu question de prendre le gardien **Troy Gamble** des Tigers de Medicine Hat. Ferguson s'est aussi entretenu avec David Poile, le gérant de Washington, pendant un temps d'arrêt. Mais ces hésitations étaient simplement pour la forme. Les Jets avaient fait leur choix.

Ferguson a choisi le meilleur joueur disponible sur sa liste: **Ryan Stewart** des Blazers de Kamloops. Stewart est un centre qui évolue à l'aile droite. Plusieurs le comparent à Paul MacLean, un bûcheur qui patine laborieusement, mais avec un très bon sens du hockey. Bien que les Jets aimeraient le voir à l'aile droite, les dépisteurs préféreraient le voir évoluer au centre. Il utilise très bien ses ailiers et est extrêmement intelligent. Les Jets l'avaient classé au 5e rang.

En deuxième ronde, la table des Jets avait encore raison de sourire: le 9e joueur sur leur liste était encore disponible. Il s'agissait de **Roger-Jan Ohman**, de l'équipe junior suédoise. Celui-ci s'aligne en défense ou à l'aile gauche. Les Jets s'attendent à l'utiliser à l'aile gauche pour pouvoir tirer le plus grand bénéfice de sa taille. Il est très mobile pour sa taille (6-2, 202 livres) et on ne s'attend pas qu'il ait de la difficulté à s'adapter au style nord-américain. Ohman, cependant, ne portera pas le chandail des Jets pour au moins deux ans, car il doit faire son service militaire en Suède.

Les Jets ont ensuite opté pour **Daniel Berthiaume**, un gardien de Chicoutimi. Celui-ci a connu une excellente deuxième moitié de saison et pourrait surprendre d'ici quelques ans.

Ensuite, Ferguson a choisi un autre Suédois, **Frederick Olausson**, un défenseur qui devra aussi terminer son service militare avant de tenter sa chance dans la LNH.

Les Jets ont aussi pris **Annsi Malametsa**, un centre qui était capitaine de l'équipe nationale finlandaise. S'il décide de se présenter au camp d'entraînement, il pourrait décrocher un poste sur le quatrième trio.

John Ferguson a de plus pris une option sur 7 autres joueurs universitaires. Leurs noms seront à surveiller, bien qu'on ne fonde pas beaucoup d'espoirs sur eux. Il s'agit de: John Borrell, (ailier droit), Danton Cole, (centre); Brent Mowery, (centre); Tom Draper, (gardien); Nevin Kardum, (centre); Dave Quigley, (gardien); et Christ Norton, (défenseur).

5 sur 5. *Il y a seulement eu deux échanges à noter durant le repêchage.*

Kent Nilsson se retrouve maintenant à Minnesota. Il devrait y être à l'aise. Les North Stars représentent ce qui caractérise Nilsson: un talent exceptionnel avec une affreuse attitude... L'autre transaction a vu Mark Hunter passer aux Blues de St-Louis. En quittant Montréal, il rejoint plusieurs anciens Canadiens. Les Blues comptent maintenant 7 anciens Canadiens...

Le choix de Wendel Clark par les Maple Leafs de Toronto en a surpris plusieurs. Cependant, Clark représente ce qui manque aux Leafs: un gars avec un gros coeur et une excellente attitude.

Tony Grenier, natif de Saint-Vital, a été choisi en 12e ronde par les Islanders de New York. Cet ailier gauche-centre a connu un tournoi de la Coupe Mémorial phénoménal avec les Raiders de Prince Albert. Il y a deux ans, lorsqu'il évoluait avec les Warriors de Winnipeg, plusieurs s'inquiétaient de son sort. L'organisation des Warriors lui a fait gaspiller une saison.

En manquant de reconnaître son talent, les Warriors ont ralenti son progrès. Grenier n'est pas un choix de douxième ronde. Il aurait dû passer en 4e ou 5e ronde il y a deux ans. Le cas de Grenier reflète le dilemne du hockey junior: l'organisation fait le joueur. Grenier est chanceux, il a une deuxième chance. Plusieurs joueurs de qualité ont souffert avec des organisations médiocres et ont vu leur talent disparaître...

Deux membres des Jets, Dale Hawerchuk et Barry Long, ont dû se contenter de la 2e place dans la course aux trophées Hart et Jack Adams respectivement. Hawerchuk a été reconnu comme le joueur le plus utile à son équipe dans la catégorie des humains, Gretzky ayant encore une fois remporté la victoire.

Long, pour sa part, se dit content de son sort. Il préfère être entraineur pendant une année qu'entraineur de l'année. Depuis les débuts du trophée Adams, remis au meilleur entraineur de l'année, six des 10 gagnants ont été renvoyés au plus tard deux années après avoir obtenu la distibution.

En attendant le 5e QUART



Tannez de les voir pratiquer? Patientez! La saison commence «pour de vrai» le 4 juillet prochain.

Il y a deux semaines, c'était les Riders de la Saskatchewan. La semaine dernière, c'était les Stampeders de Calgary. Et dire que les Gros Bleus devront affronter les Lions de la Colombie et les Eskimos d'Edmonton en quatre jours!

Deux pertes en deux parties, ce n'est pas encore la fin du monde. Après tout, ce n'étaient que des matchs hors-concours. Quand même, on aurait espéré un peu plus d'efforts.

Après la partie de dimanche dernier, les commentateurs sportifs ont souligné qu'au moins, durant la première demie, les vrais Bombers étaient sur le terrain.

Les «vrais» ou non, l'offense n'a réussi que 9 points. Malgré qu'une vingtaine aurait été facilement possible.

Contre la Colombie le vendredi 9, c'est à espérer que les «vrais» auront joué avec plus d'intensité. Si non, on pourrait commencer à se poser de sérieuses questions.

De sérieuses questions qu'on réserve pour notre expert de foot-ball, Roland Stringer, qui sera de retour dans deux semaines.

Joue bien ou ôte-toi du chemin

Un base à la fois. C'était ça, sa philosophie. Après tout, pour se rendre au deuxième, il faut inévitablement toucher le premier but. Une constatation valable aussi bien à Dollard en Saskatchewan qu'à Saint-Pierre-Jolys au Manitoba.

Le village de Dollard, au dire de l'ancien agent de John Deere, c'était un regroupement d'anciens de Saint-Pierre-Jolys. Les Villeneuve, les Sicotte, les Roy étaient venus prendre un homestead dans les environs.

«Il n'était pas question d'aller au village, explique Gérard Roy. Notre terre était à trois milles du village de Dollard. Mais c'étaient toutes des grosses familles. Alors on se regroupait et on jouait au base-ball tous les soirs.»

Le terrain de balle était situé sur la terre de son père, Prospère Roy. Derrière la maison. Et c'est de son père que l'ancien deuxième but a appris à jouer au base-ball.

«Le père, il était un bon joueur de base-ball. C'était lui qui nous poussait dans le dos. Il disait: si tu veux jouer à la balle ti-gars, joue bien. Ou bien ôte-toi du chemin!»

La sécheresse mit fin au base-ball à Dollard. Comme tant d'autres durant la Grande Dépression, Prospère Roy perdit sa terre. Et Gérard Roy perdit son père. La famille plia bagage et revint au Manitoba.

«Le base-ball était fort à Saint-Pierre-Jolys avant la guerre raconte Gérard Roy. Le docteur Bélanger faisait n'importe quoi pour jouer à la balle. Durant la Dépression, il m'a fait venir pour jouer au base-ball.»

Sans travail, Gérard Roy s'enrôle avec les Forces canadiennes. Notre sportif y passa cinq ans et il en profita pour faire de la boxe et pour jouer «de la balle en masse».

«Après la guerre, lance l'ancien soldat, on avait un sapré bon club de base-ball à Saint-Pierre-Jolys». Un nouveau arrivé au village avait pris en main le club.

«Un soir, lorsqu'on pratiquait à balle dans le parc, on aperçoit une grosse voiture noire arriver. Le conducteur de la voiture sort et nous a regardé pratiquer. C'était le nouveau vétérinaire, le docteur Gariépy. Il était venu du Québec.»

«On disait qu'il avait joué du base-ball professionnel dans l'Est. C'était un bon joueur de base-ball. Il la connaissait sa balle.»

«Il est venu à quelques pratiques nous voir jouer. Tout d'un coup, un soir, il nous appelle. Et il nous dit: les ti-gars, si vous voulez jouer au base-ball, moi je vais vous montrer comment!»

«Alors il est venu aux pratiques une couple de fois. Après une pratique il demande de voir mon gant de balle. C'était un vieux gant. Il a compris que si j'avais *flagasser* une couple de lancers, ce n'était pas surprenant avec un gant semblable!»

«Il nous a dit: pour jouer, il faut s'équiper mieux que ça. Il a fait une liste de ce que ça prenait. Des uniformes, des gants et il est allé les commander chez Baldy Northcott.»

«Trois-cent-trente dollars d'équipement en 1946, et le club n'avait pas une cenne! On avait deux semaines à trouver l'argent. On a couraillé toutes les business du village pour payer ça.»

«Ça nous a réveillés. Le docteur Gariépy, c'était vraiment un bon entraîneur. On a *détaillé* deux fois à Carman pour le premier prix. On jouait partout. On en a attaqué des bonnes équipes. Celle de Portage-la-Prairie, un village dix fois gros comme le nôtre!»

Et durant ces parties, il y a eu plus d'un bon jeu. «Le docteur Gariépy donnait un dix dollars au joueur qui faisait le meilleur jeu durant une partie. Je me souviens, un coup, Edouard Lambert jouait au troisième but. L'autre équipe a frappé un *line-drive*, à peu près à trois pieds du sol. Mon Lambert n'a pas eu le temps de se servir de son gant. Il a poigné la balle avec sa main nue!»

Il a aussi connu de moins bonnes parties. «Je me souviens d'un autre tournoi. Eddie Mazer jouait pour notre équipe. C'était un caractère celui-là. Si l'arbitre ne *callait* pas les lancers comme il le pensait, il sacrait son gant par terre et allait discuter avec l'arbitre.»

«Il a fait ça à Warroad. Il s'est trouvé face à face avec l'arbitre. L'arbitre l'a garroché en dehors de la partie. On a perdu le tournoi. Nos lanceurs n'ont pas duré. On aurait eu besoin d'Eddie cette fois-là.»



Gérard Roy. Avec un gant comme ça, ce n'était pas surprenant...

En plus de participer aux tournois des autres villages, il y avait aussi celui de son village.

«On avait un gros tournoi à Saint-Pierre dans ce temps-là. C'était le 1er juillet et c'était pour les équipes canadiennes-françaises seulement. Les deux premières années, on a eu des équipes comme le diable. Mais ça n'a pas duré. Steinbach nous avait dit: vous avez un beau tournoi. Pourquoi ne voulez-vous pas nous avoir?»

«C'était bien maudit cette affaire-là. À Dollard, on était 28 élèves dans la classe. Il y avait 5 ou 6 francophones, 5 ou 6 anglophones, 5 ou 6 Belges... Moi je ne me suis jamais fait de cas avec ça.»

«Aussi, presque toiut d'un coup, le base-ball, c'est tombé. Le monde s'est mis à jouer au fast-ball. Dans le temps, il y avait seulement une quinzaine de joueurs sur l'équipe de base-ball. Il y avait des gars qui n'étaient pas des méchants joueurs. Mais il ne pouvaient pas jouer.»

«Avec le fast-ball, quoi que c'est un jeu très différent du base-ball, tu peux impliquer beaucoup plus de joueurs. Alors un gars qui n'aurait pas fait l'équipe de base-ball dans le temps, au fast-ball il aurait pu jouer.»

En 1966, un groupe d'anciens se sont réunis pour jouer un peu de base-ball. Le premier à l'ordre des frappeurs, c'était Gérard Roy. Comme ça s'était toujours passé.

«Je n'ai jamais été un gros frappeur, mais je me rendait souvent au premier but avec un coup simple. Si tu viens à bout d'en mettre deux ou trois sur les buts, ensuite les gros frappeurs peuvent te faire rentrer.»

Un base à la fois...

Lucien CHAPUT

L'accent

Pilotte, Poutine et Pelletier

Il se prépare à Saint-Boniface une activité estivale peu ordinaire. Un théâtre d'été sera monté dans la cour du Foyer du Centre culturel franco-manitobain, le 10 juillet au 10 août. On pourra y voir *Uneeyen ou Not' bord de la rivière*, à 20h00 du mercredi au dimanche.

«Il ne se fait pas de théâtre d'été à Winnipeg. On crée un précédent», dit **Michelle Boulet**, co-auteur, avec **Thérèse Pilotte**, de cette nouvelle pièce sur la vie de **Louis Riel**. À l'origine, le projet devait se produire dans les ruines de la Cathédrale de Saint-Boniface. À cause de renovations, ce lieu n'était pas disponible.

Un autre changement de plan a eu une influence sur la première... Elle devait être présentée dans le cadre du **Festival de théâtre populaire**. Malheureusement un comédien s'est désisté et on n'a pu le remplacer à temps.

Les organisatrices ont aussi eu une certaine difficulté à se trouver des comédiens capables de sacrifier leur week-ends pendant un mois.

Malgré les revers, «on a une équipe formidable» estime Michelle Boulet. Grâce à quelques projets Défi 85, le côté technique et administratif de l'entreprise semble très solide.

Uneeyen se distinguera sans doute des autres pièces sur Louis Riel du simple fait qu'elle est une comédie. Les auteurs ont jugé que cette histoire a été trop longtemps «accrochée aux jupes de la tragédie». Michelle Boulet explique que «l'histoire de Louis Riel est tellement tragique qu'elle tombe finalement dans l'absurde. Il faut rire de nos bobos, plutot que de pleurer dessus et ainsi se libérer d'un poids, d'un complexe».

Les billets pour ce spectacle en plein air sont en vente au guichet du Ccfm au prix de 6$ et 4$ pour étudiants et personnes d'âge d'or. Des tarifs de groupe sont aussi disponibles.

* * * *

Michel Rivard a présenté son spectacle le soir du 15 juin à la salle Pauline-Boutal. Un piano, une guitare acoustique et son support, deux micros, deux haut-parleurs et un moniteur, la scene était assez vide. Le spectacle était superbe.

Rivard a très facilement détendu son auditoire par un monologue et quelques petites farces. Il s'est ensuite lancé en chanson. Il a joué les succès de ses deux premiers albums et de son petit dernier «Sauvage». Rivard a aussi fait un emprunt à **Jacques Brel**, interprétant «Amsterdam» de sa voix percutante. Mais, sans contredit, les morceaux qui étaient les plus populaires étaient les vieux succès de **Beau Dommage**. Au point où il n'a pas eu besoin de chanter le refrain de «La Complainte du phoque en Alaska» durant le rappel. La foule s'en est chargé!

Quand on discute le show de Michel Rivard, on ne peut parler seulement de musique. Il faut nécessairement mentionner l'élément théâtral. Qu'il se batte avec le support de sa guitare, qu'il imite une personnalité du petit écran québécois ou qu'il partage les pensées d'un étranger face à la poutine, cette merveille gastonomique québécoise, Rivard a un sens de l'humour très engageant.

La nature très québécoise de ses monologues a peut-être posé un problème d'accessibilité pour le spectateur franco-manitobain moyen. Pourtant le fond de ses monologues était bien souvent secondaire à la qualité d'exécution. Finalement, il y avait assez de Québécois dans la foule pour que le message passe.

Le spectacle Rivard était d'une qualité que l'ont voit rarement au Centre culturel. Cette situation pourrait changer: Michel Rivard a laissé savoir qu'il était tenté de revenir.

* * * *

De temps à autre quelques artistes francophone du Manitoba font un saut de l'autre bord de la rivière. C'est le cas de **Monqiue LaCoste** et de **Nicole Lafrenière** qui chanteront l'harmonie pour le groupe winnipégois **Max and the Factors** au Marble Club du 24 au 29 juin.

Elles ont été recrutés suite à un petit spectacle du Cent Nons dans le cadre du **Festival musique jeunesse**. Deux membres de ce groupe top 40, jazz et pop, y étaient.

Cette étape peut marquer un bon début pour les jeunes chanteuses. Il y a déjà, à l'horizon, la possibilité de faire un peu de travail en studio, surtout en matière de ritournelles publicitaires. Nicole Lafrenière ajoute: «je ne retourne pas aux études l'an prochain. J'aimerais chanter pendant l'année si ça marche bien durant l'été.»



Le premier disque de **Folle Avoine** sera chez les discaires sous peu si l'on en croît **Norman Dugas**, le réalisateur du nouveau 33 tours.

Le disque touche plusieurs styles de musique: blues, folk, country et reggae. On pourra y remarquer des compositions de **Ronald Bourgeois**, **Laurent Roy**, **Paul Demers** et une chanson écrite pas **Denis Conneley** sur un texte de **Louis Riel**, en plus des compositions du groupe fransaskois. Malgré le nombre d'auteurs et de styles, Norman Dugas nous assure qu'un son domine et que l'album a une certaine unité.



Michel Rivard: le show de l'année à Montréal, le show du 15 juin au Ccfm.

Le style de Folle Avoine est spécial à cause des voix. L'arrangement vocal est le dénominateur commun de toutes les plages du nouvel album. «Ce n'est pas une nouvelle expérimentation technologique... où tout devient trop métrométrique et froid... C'est une approche plus traditionelle à la musique: celle de passer des emotions au premier abord.»

Le premier disque de Folle Avoine sera important pour l'évolution du groupe. «C'est une façon de faire un bilan» conclut le réalisateur. «De faire le tri de plus de 40 chansons et de décider quelle direction ils vont prendre.»

* * * *

Ceux qui n'auront pas la chance de se rendre à La Broquerie pour participer aux festivités de la Saint-Jean auront une autre option. Sur le terrain du Collège universitaire de Saint-Boniface, on pourra trouver des musiciens et des clowns qui animeront une exposition d'art.

Plusieurs artistes, entre autres: **Yvon Villarceau**, **Sylvie Boulet**, **Christian Bard**, **Hélène Pelletier** et **Jacques Vrignon** exposeront leurs oeuvres. L'idée de cette démonstration artistique peut être attribuée à **Bazart**, un comité affilié à la co-op étudiante du Collège de Saint-Boniface.

En cas de pluie le 23 juin, cette activite sera repoussée au 30 juin.

Guy LE MADEC

La prise de son



Ils n'ont jamais eu besoin d'aller en tournée pour faire la promotion de leurs disques. Une chance! Ça n'aurait pas été possible. Car Steely Dan n'est pas un orchestre comme tel. Et hors du studio, impossible de reproduire la musique qui a fait d'eux les musiciens les plus influents de la scène Pop-Rock.

Un nom de plume. Steely Dan c'est le nom de plume qui identifie les fruits de la création de deux individus: Donald Fagan et Walter Becker. Comme tel, sauf peut-être pour le premier disque, pas de musiciens réguliers sont associés avec eux.

Ce que Fagan et Becker on fait, c'est de rassembler les meilleurs musiciens disponibles, de s'embarrer avec eux dans un studio et de créer.

Deux excellents compositeurs, deux perfectionnistes travaillant pour des mois, 18 heures par jour, dans un studio, avec les meilleurs musiciens du monde, voilà ce qui résume Steely Dan.

Des maniaques du studio. Fagan et Becker, ce sont deux maniaques du studio. Essentiellement, ils composent à deux niveaux. Au premier niveau, c'est la musique et les textes. A l'autre niveau, c'est la création à travers la technologie disponible dans un studio d'enregistrement.

Par exemple, pour un solo de guitare de 30 secondes, ça prenait, dans un cas, presque 50 enregistrements de ce même solo. Ensuite, ils prenaient une note d'un enregistrement, une autre d'un autre enregistrement. C'était chose commune d'enregistrer deux heures de musique pour aboutir avec un solo de cinq secondes.

De la vue vraie musique. Le produit final, ce n'est pas un genre du trucage electronique. C'est toujours de la vraie musique. Ils prenaient le meilleur, et travaillant à partir de ça, ils en faisaient quelque chose de parfait. C'était de la création à travers toutes les etapes de la production.

On aurait sans doute cru que la musique de Steely Dan aurait souffert du fait que les musiciens étaient privés d'un contact avec une foule. Mais ça n'as pas été le cas. Puisque Fagan choisissait les meilleurs musiciens de la scene pop-rock, des professionnels du studio, ces musiciens puisaient du fin fond de leurs expériences.

Du génie. Les musiciens qui ont joue sur les disques de Steely Dan l'ont souvent répété: Ils étaient à leur meilleur lorsqu'ils travaillaient pour Fagan. Parce que Fagan était exigeant. Parce qu'il est un perfectionniste.

Donald Fagan, c'est un génie. C'est le musicien des musiciens. Diane Tell et Daniel Lavoie ne se gênent pas pour le dire. Leur musicien préféré, celui qui a eu le plus d'influence sur leur musique, c'est Donald Fagan.

Rendez-vous la semaine prochaine lorsqu'on tracera l'évolution de la musique de Steely Dan.

La prise de vue

Secret-Admirer: *dans un cul-de-sac*

Secret Admirer est le dernier film de David Greenwalt et de Jim Kouf. Ces deux scénaristes forment le duo dynamique qui nous a donné des films aussi peu mémorables que Class, American Dreamer et Up the Creek.

Secret Admirer cherche à se situer hors de la moyenne des comédies pour adolescents à la Porky's, Hardbodies, Hot Moves et Up the Creek. Cependant, les auteurs ont aussi voulu s'assurer un succès commercial et c'est ce qui, tout compte fait, fait échouer ce film sur l'écueil de la banalité.

Deux choses se remarquent dans ce film de **Greenwalt**. Premièrement les parents des jeunes adolescents ne sont plus des éléments de décor, mais bien des participants actifs à cette histoire. Ensuite, le film ne se centre pas sur les exploits sexuels d'un jeune homme, mais bien sur une histoire d'amour naissant entre deux jeunes gens.

Le film ne fait par rire énormément. Toutefois on sourit au point d'en avoir des crampes aux joues. **Secret Admirer** est construit à partir d'un comique de situation découlant d'un nombre de malentendus. C'est un peu comme si on regardait deux heures de Three's Company.

Secret Admirer est très bien structuré: il y a une lente progression où s'établit une série de malentendus. Ces quiproquos atteignent l'apogée un samedi soir. Ensuite, lentement, Greenwalt déballe la vérité.

Toutefois ce film contient beaucoup d'éléments appartenant à la comédie d'adolescents. On le remarque surtout lorsque le personnage principal, **Micheal Ryan**, est en compagnie de ses copains: on ingurgite une quantité effroyable de bière, on se défonce les oreilles avec de la musique forte et on se joue des tours.

L'interprétation des comédiens n'est pas toujours crédible. Les personnages sont souvent stéréotypés. **Lori Loughlin** est peut-être l'exception à la règle dans son rôle de manipulatrice malgré elle.

Le talon d'achille de cette production, c'est que le spectateur sait exactement, après une demi-heure, comment se terminera l'histoire. Au lieu d'ajouter un élément de mystère et de pousser le spectateur dans un jeu de devinettes, le metteur en scène d'avance toute l'histoire. On n'a qu'à s'asseoir et absorber.

En somme, ce croisement entre **Sixteen Candles et Porky's Revenge** ne va nulle part. **Greenwalt et Kouf** se trouvaient à la croisée de deux chemins. À droite ils produisent un film de comédie, à gauche ils se lançaient dans une petite historiette d'amour. Les scénaristes n'ont pas fait de choix et se sont écrasés sur la panneau indicateur au centre.

Un film à oublier (On le verra bien assez vite dans quelques années à la télévision.) Sinon, c'est au Towne.

En Aparté. Gagnant de 4 Césars, le film de **Jean Becker, L'été meurtrier**, sera présenté au Cinéma Festival du 4 au 7 juillet. C'est le plus important film



Lori Loughlin et C. Thomas Howell dans Secret Admirer: deux heures de Three's Company.

français à être distribué en Amérique du Nord cet été. Il met en vedette Isabelle Adjani.

Le Veillard et l'enfant, un film tourné entièrement au Manitoba, sera montré pendant une semaine au Cinéma Main. **Jean Duceppe** joue dans ce film adapté d'un récit de **Gabrielle Roy** dans La Route d'Altamont. **Lucie Laurier** et **Patricia Nolin** interprètent aussi des rôles importants. Ce film est une production de l'ONF (Production française/Ouest)

Guy Le Madec

télé HORAIRE

du lundi 24 juin au dimanche 31 juillet

CBWFT

du lundi au vendredi

10h30 Animagerie
10h45 Émissions pour enfants
12h00 Première édition
12h10 Fariboles
12h33 Avis de recherche
13h00 Reflets d'un pays en provenance des différentes provinces du Canada
16h00 Contes de la Forêt verte
16h30 Émissions pour tous
18h00 **CE SOIR** avec Pierre Chevrier et François Riopel: Pour être au faite de l'actualité manitobaine

Remarque: A cause de baseball, l'émission **CE SOIR** sera diffusée à 17h30 le mercredi 19 juin

21h00 **Téléjournal** suivi de **Le Point**, de la météo et des Sports

lun. 24 juin

14h00 Cinéma
Les Risques du métier. Drame social réalisé par André Cayatte avec Jacques Brel. Emmanuèle Riva. Un instituteur de village est accusé d'attentat à la pudeur sur une de ses élèves. (fr. 67)

18h30 Poivre et sel
À l'insu de Marie-Rose, Hector donne des conseils à Pierrot sur l'art de réussir en amour (dernière).

22h21 Mozart
(2e de 6) *La cassure*. Léopold nourrit toujours les plus grandes ambitions pour Wolfgang et l'amène en Italie. L'accueil qui leur est réservé dépasse tous espoirs

mar. 25 juin

14h00 Cinéma
Les Fugitifs. Comédie policière avec Eddie Constantine. Un fonctionnaire français de passage en Belgique est impliqué dans une affaire de meurtre

18h30 La Bastringue
Émission de variétés en provenance de Moncton.

19h00 Les oiseaux se cachent pour mourir
Dramatique d'après l'oeuvre de Colleen McCullough. Avec Richard Chamberlain, Barbara Stanwyck, Jean Simmons et Richard Kiley **(2e de 10)**. Pour le père Ralph, la petite Meggie semble remplir l'espace que Dieu ne comble pas

20h00 Allô Boubou
Reprise de l'émission spécial consacrée à l'Italie.

22h21 Cinéma
Le Retour de Sabata. Western avec Lee Van Cleef. (it-fr. all. 71).

mer. 26 juin

14h00 Le temps de vivre
Pierre Paquette reçoit des membres du Conseil de l'âge d'or, région centre de Victoriaville.

18h30 Baseball des Expos
Au Three Rivers Stadium de Philadelphie, les Pirates reçoivent les Expos de Montréal. Anim. Serge Arsenault.

22h21 Cinéma
Les portes de la nuit. Drame écrit par Jacques Prévert et réalisé par Marcel Carné avec Pierre Brasseur, Serge Reggiani et Yves Montand.

jeu. 27 juin

14h00 Cinéma
Il ne faut jamais faiblir (Never Weaken). Comédie avec Harold Lloyd.

18h30 Grands films
Un jouet dangereux. Drame réalisé par Guiliano Montaldo avec Nino Manfredi, Marlène Jobert et Arnoldo Foa

22h21 Cinéma
Un mariage (*A Wedding*) Comédie réalisée par Robert Altman avec Vittorio Gassman, Géraldine Chaplin, Mia Farrow et Carol Burnett.

ven. 21 juin

14h00 Télé-feuilleton
L'aventure de la vie. *Entre terre et mer.* Documentaire. Les rivages constituent des milieux très riches par leur flore et leur faune. Images tournées dans les mangroves du Mexique, de la Californie, de la Floride, de l'Australie et de l'Afrique.

17h00 Les grandes villes du monde.
Madrid. Madrird se dépouille de sa chrysalide de cité provinciale pour devenir une véritable capitale.

19h00 Hors série
Quelques hommes de bonne volonté. Drame. **(2e de 6)** *Le crime de Quinette*

20h00 Superstar
Invité: Serge Laprade. Au programme: *Bonjour la vie, La Quête, Pourquoi chanter?, Auf Wiedersehen et un pot-pourri de Samba d'Orphée, Si tu vas à Rio et la Mer.* Participation du choeur La Bohème de Châteauguay. Orchestre Montréal Pop sous la direction de Marc Fortier.

22h21 Cinéma
Lequel est le vrai? (The Man in a Looking Glass). Drame policier interprêté par Steve Forest Bernard Lee et John Carson

sam. 29 juin

9h00
Succession d'émissions pour les jeunes téléspectateurs: Belle et Sébastien, Candy, Astro le Petit Robot et Capitaine Caverne.

12h00
Bagatelle, dessins animés, suivi par les Schtroumpfs

13h00 Univers des sports
Grand prix de Formule I de Détroit. Comm. Jean Pagé et Christian Tortora. — Reportage sur les camps d'entrainement des neufs clubs de la Ligue canadienne de football. — Chronique sur les Expos de Montréal.

18h00 Les écrivains français
Les grands écrivains français à travers des extraits de leurs oeuvres. Prod. belge. *Balzac en Touraine*

18h30 Cinéma
À l'Ouest, rien de nouveau (All Quiet on the Western Front. Drame de guerre réalisé par Delbert Mann avec Richard Thomas, Ernest Borgnine et Patricia Neal. Des jeunes Allemands enthousiastes s'enrôlent dans l'armée du Kaiser.

21h00 Le Téléjournal

21h27 Les nouvelles du sport

21h36 Cinéma
Pierre qui brûle (Brimstone and Treacle). Drame de moeurs avec Gordon Matthew Sumner.

dim. 30 juin

10h00 Le Jour du Seigneur
Messe célébrée à l'aréna de Bouctouche au Nouveau-Brunswick à l'occasion des Jeux de l'Acadie par Yvon Cormier, prêtre.

12h30 Baseball des Expos
Au Stade olympique de Montréal, les Expos reçoivent les Phillies de Philadelphie.

16h00 Second regard
Reprise des meilleurs moments de la visite du pape Jean-Paul II au Canada.

18h00 Terre humaine
La famille Jacquemin prend bien soin d'Anne.

18h30 Les beaux dimanches
Juste pour rire. Extrait des meilleurs spectacles présentés dans le cadre du deuxième festival **Juste pour rire!** Maitres de cérémonie et coanim. Jean-Guy Moreau et Thierry Le Luron.

20h00 Les beaux dimanches
Le Temps des moissons (Chautauqua Girl).

22h27 Ciné-club
Les aventures du Prince Achmed (The Adventures of Prince Achmed).

L'ÉVÉNEMENT DE LA SEMAINE

à la radio de Radio-Canada

ONDES CHOC... le vrai visage de la jeunesse.

Le seule magazine radiophonique pour les jeunes ONDES CHOC, prendra l'antenne de CKSB le samedi 29 juin de 10h00 à midi et tous les samedis par la suite.

ONDES CHOC... le portrait d'une génération qui crie sa soif de vivre, sa soif d'aimer.

ONDES CHOC... un magazine radio fait par les jeunes à l'intention de tous ceux qui veulent comprendre.

ONDES CHOC... un magazine diffusé dans les quatre provinces de l'Ouest, animé par PIERRE GUERIN et réalisé par GILLES FRÉCHETTE.

CKSB

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le service des communications 786-0249





Au temps de la Prairie

Le feu et les premières allumettes

Marcien Ferland s'entretient avec Auguste Vermette

Les premiers Métis onvaient une pierre qui faisait des étincelles: la pierre à feu. C'était une petite roche, grosse comme la main. Ils la cueillaient, eux autres.

Puis, ils avaient une petite affaire en fer. C'était comme une poignée... un anneau plate; ça faisait le tour de la main. Icite, dans la main, c'était pas ben épais, mais sur les jointures, sur le tour, il était plus épais, à peu près deux doigts de large. Sur les bords, ça s'amincissait. C'est le briquet, ça.

Ils mettaient la main dedans, puis ils fermaient le poing. Puis avec la grosse épaisseur, ils frottaient ça avec la petite pierre, puis il y avait une étincelle qui revolait dans le tondre, là.

Mon père a souvent allumé un feu avec une pierre à feu.

Ma mère disait ça: "On allait emprunter du feu chez le voisin. On avait une petite chaudière, puis ils mettaient des tisons dedans, puis on s'en venait... comme un encensoir." Peut-être ben qu'ils manquaient de tondre...

Les Métis ramassaient une espèce de mousse: du tondre. Ils le laissaient sécher ben sec. Ils le hachaient en poudre quasiment. C'était inflammable, ça. Ça s'enflammait aisément. Ils soufflaient un peu dessus... ça faisait du feu. Ils en onvaient toujours un petit sac.

Ma mère me contait la première fois qu'elle a vu des allumettes. Son père avait été à Saint-Paul... le vieux Touron. Les premières allumettes qu'il avait amenées, c'était un morceau de cartron, assez épais. Puis les allumettes étaient toutes taillées à même ce cartron-là. Au bout de l'allumette, c'était du souffre, là, tu sais ben, pour l'enflammer.

Quand tu venais pour t'en servir, tu en arrachais une, tu la frottais, elle faisait la flamme. Ça sentait le souffre! Tu pouvais pas allumer tout de suite: rien que le souffre... Ils appelaient ça des "three weeks" parce qu'il fallait attendre que le petit cartron soit enflammé comme il faut avant d'allumer.

Ma grand'mère, ça, on s'en servait rien que quand c'était ben nécessaire... quand on pouvait pas trouver du feu ailleurs. Toujours, une bonne fois, la bonne femme, en arrachant l'allumette, elle met le feu à tout le bataclan! Puis au lieu de prendre un linge puis le mettre dessus pour l'éteindre, elle frottait (ça) sur le plancher...

Tu comprends, elles se sont toutes enflammées en les frottant. Elle connaissait pas mieux.

A l'affiche

Samedi 22

- Activités de la journée nationale du film organisées par le Winnipeg Film Group au 88 Adelaine à 20h00

The Wild Bunch, un film de Sam Peckinpah à 20h00, salle Muriel-Richardson de la Galerie d'art de Winnipeg. Jusqu'au 23 juin

Dimanche 23

- Bazart, une exposition d'art avec clowns et musiciens au Collège de Saint-Boniface

Lundi 24

Max and the Factors au Marble Club jusqu'au 29 juin

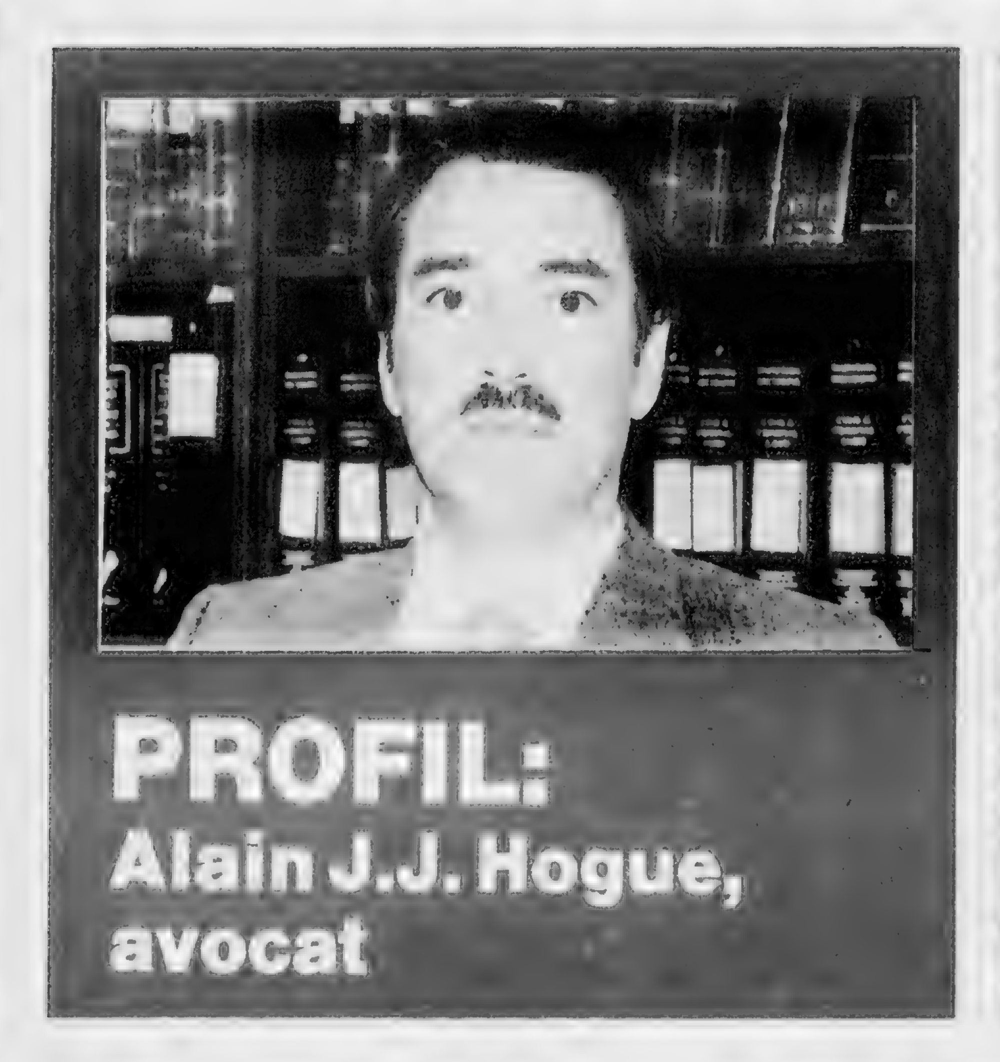
Jeudi 27

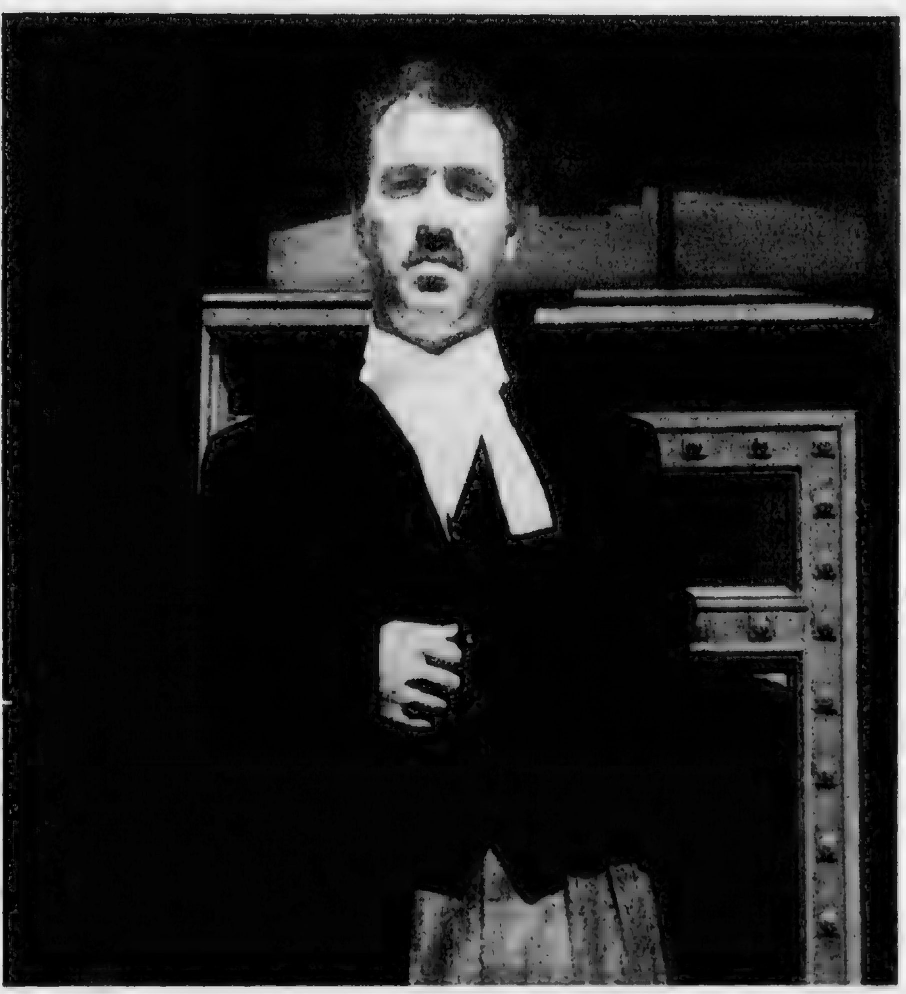
- Café Summer Breeze au sous-sol de l'église Holy Cross de 20h à 1h

Vendredi 28

The Getaway, un autre film de Sam Peckinpah à 20h00, salle Muriel Richardson de la Galerie d'art de Winnipeg, jusqu'au 30 juin

Je tiens à établir un rapport de confiance et d'entraide avec le client.





La société d'aujourd'hui accorde énormément de pouvoirs et de responsabilités aux juristes. Selon Me Alain Hogue, l'avocat est semblable au chirurgien.

Les deux métiers, parce qu'ils sont complexes et parce qu'ils affectent la qualité même de notre vie, exigent de leurs praticiens un sens profond du dévouement et de la justice.

Les meilleurs avocats, comme les chirurgiens les plus compétents, se bâtissent une réputation et ils sont récompensés pour leur professionnalisme.

Mais dans les deux cas, celui qui manque de sérieux et de professionnalisme peut nous coûter cher.

Alain Hogue est un homme sérieux, un avocat compétent.

Natif d'Ile-des-Chênes, il a étudié le droit à l'Université du Manitoba. Aujourd'hui, il pratique le droit civil, le droit criminel et le droit commercial; ceci en tant que membre des barreaux manitobain, ontarien et de la Colombie-Britannique.

«Pour être bon avocat, affirme Alain Hogue, il faut s'engager à fond dans chaque cas. **Il faut défendre les intérêts du client comme s'il s'agissait de nos propres intérêts.**» Voilà une philosophie qui lui a bien servi depuis onze ans au barreau.

Le sérieux de Me Hogue rapporte également à ses clients. Lorsque ceux-ci ont dû se présenter devant les tribunaux, seulement un pour cent des centaines de clients n'ont pas obtenu gain de cause à leur procès ou leur poursuite judiciaire.

C'est un taux de succès à impressionner toutes les personnes qui ont besoin des services d'un avocat, que ce soit l'accidenté qui doit entamer une poursuite judiciaire pour obtenir une compensation ou le minoritaire qui se sent lésé dans ses droits.

Rappelons par exemple l'Affaire Forest. En 1979, Georges Forest et son avocat, Alain Hogue, ont convaincu la Cour suprême du Canada de restaurer les droits brimés des francophones du Manitoba. C'est ce qui a mené au jugement historique de la semaine dernière.

Quelle est donc la formule de ce succès foudroyant? «C'est pourtant assez simple, explique Me Hogue. Lorsque deux parties tentent de convaincre la cour qu'elles ont raison,» c'est l'équipe la mieux préparée et la plus convaincante qui sera victorieuse.

Le mot-clé est le mot équipe. Car Alain Hogue et ses clients fonctionnent en équipe.

«Je suis l'expert en droit, mais si je n'ai pas établi un rapport de confiance et d'entraide avec le client, je ne pourrai pas posséder à fond le cas que nous préparons. Et si je ne maîtrise pas le dossier, nous sommes vulnérables.»

Beaucoup de gens ont peur des avocats, peur de se faire enjôler. Dans le bureau d'Alain Hogue, on peut se sentir à l'aise. **La première consultation est toujours gratuite**.

«Comme ça il n'y a pas de pression et nous pouvons prendre le temps d'étudier le dossier. On m'explique la situation, je fais mes recommandations et s'il y a lieu de m'embaucher, le client sait à quoi s'en tenir. Le tout demeure strictement confidentiel.»

Le cabinet Hogue, Kushnier et Sharp offre la gamme complète des services judiciaires: litige civil, litige commercial, droit constitutionnel, droit criminel, et droit domestique (divorces, adoptions, etc.)

Les bureaux de Hogue, Kushnier et Sharp sont situés au **194, boulevard Provencher**, Voyez l'annonce en page 14.

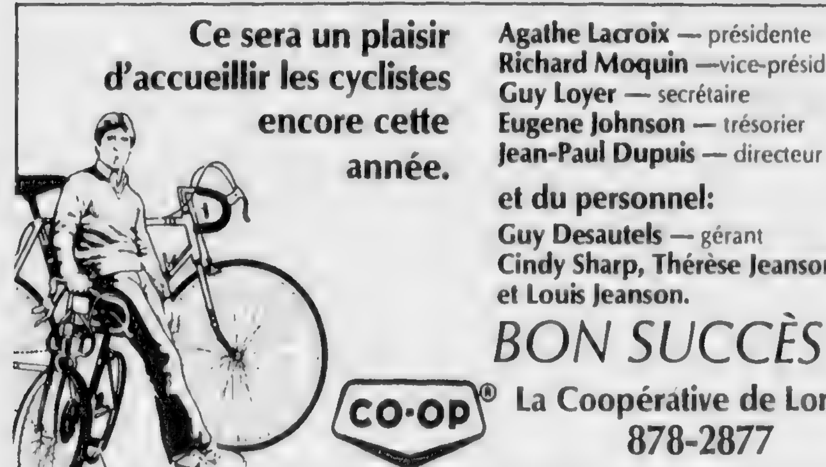


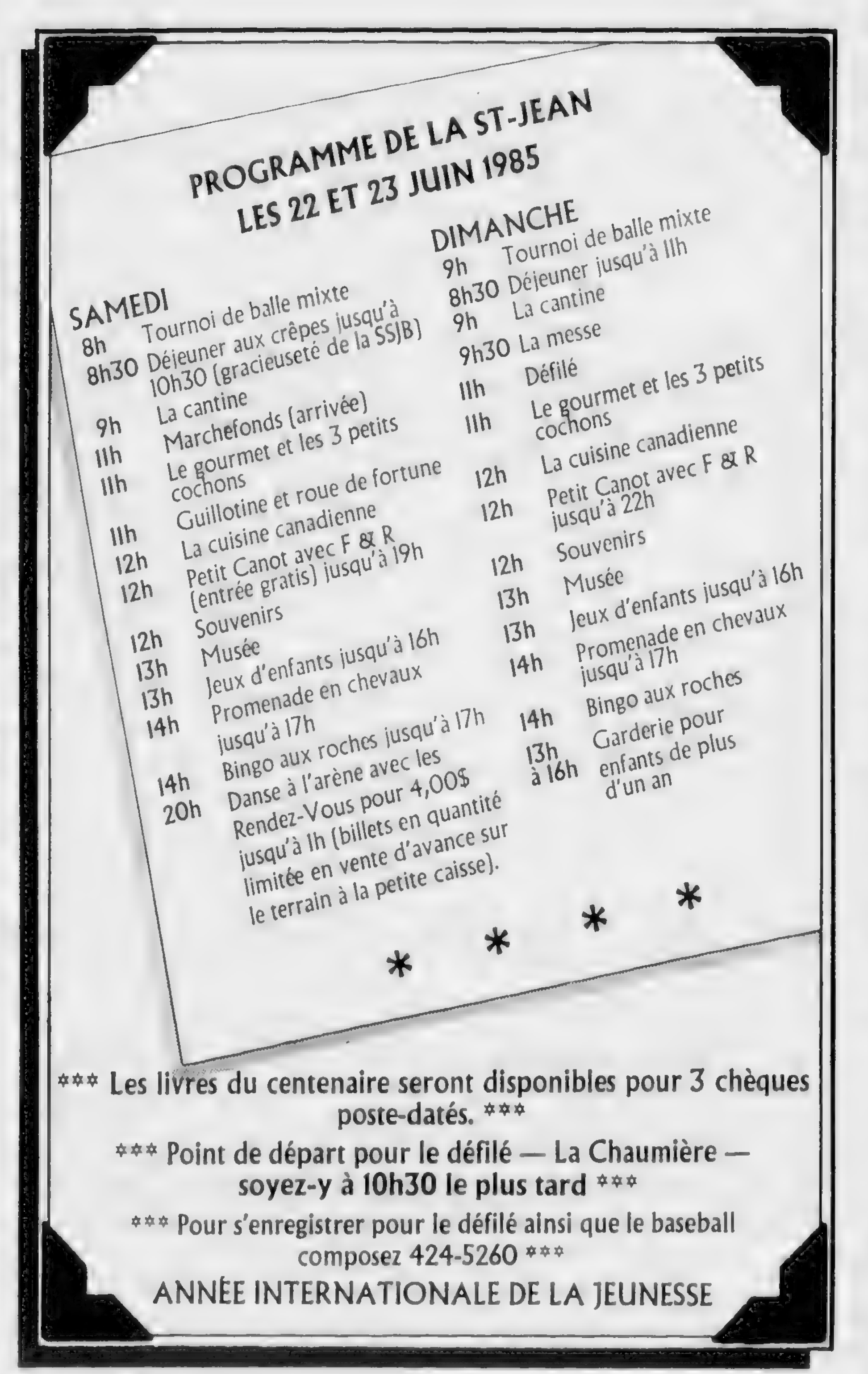
Il faut défendre les intérêts du client comme s'il s'agissait de nos propres intérêts.

Les commerçants de La Broquerie vous invitent à la Saint-Jean



Ne manquez pas le défilé le dimanche à 11h.







La Broquerie Lumber Ltd.

La Broquerie (Manitoba)

La première installation de construction complètement informatisée au Canada.

L'ordinateur nous permet de vous donner la plupart des estimations la journée même. Livraisons gratuites à Winnipeg tous les jours.

Achetez directement du producteur et épargnez!

propriétaires: Aimé, Claude, Gérard, Gilbert et Louis Tétrault.

Tara Homes

La Broquerie (Manitoba)

Nous nous spécialisons dans les maisons efficaces en énergie. Nous construisons aussi des garages, des chalets, des étables et des terrasses en bois. Nous faisons des rénovations et nous avons un électricien et un plombier à votre service à plein temps.

Nous donnons des estimations la journée même et **nous bâtissons en ville.**

Tara Homes est membre du Builders New Home Certification Programme du Manitoba.

Guy Gérardy contracteur.
Louis Tétrault évaluateur

propriétaires: La Broquerie Lumber et Guy Gérardy

Les 31 employés vous souhaitent la bienvenue à la **Saint-Jean-Baptiste** *à La Broquerie.*

424-5333 numéro direct de Winnipeg 284-2081 424-5222



BIENVENUE



à la fête de la Saint-Jean à La Broquerie de la part

du conseil d'administration
Luc Tétrault — président
Eugène Kirouac — vice-président
Antonin Nadeau — conseiller
Roger St-Hilaire — conseiller
Réal Brindel — conseiller

des employés
Norbert J. Durand— directeur
Claude Chartier — directeur adjoint
Jeannine Normandeau — caissière
Noël Kirouac — caissier
Marcel Daneault — commis

La Caisse Populaire de La Broquerie Ltée
La Broquerie (Manitoba)
424-5238

Gérance d'investissement Bouchard

Investissement à la bourse
Épargne retraite
Certificats d'épargnes de 1 à 5 ans
Bons d'épargne du Canada
Service d'impôt
Service de comptabilité

Téléphone: 424-5423
46, baie Normandeau **La Broquerie, Manitoba**

AMUSEZ-VOUS BIEN!



Salon Unique

(Unisex)

Permanentes — coupes

Heures d'ouverture
Du mardi au vendredi de 9h00 à 17h00
(de 9h00 à midi le jeudi)
Le samedi ouvert de 9h00 à 16h00

Téléphone: **424-5520**
Propriétaire: **Lucille Tétrault**

Bienvenue à la Saint-Jean!



Bienvenue à La Broquerie

La Chaumière

Restaurant familial licencié

Propriétaires: Les Ciboulettes
La Broquerie (Manitoba) 424-5574



Nous vous invitons très spécialement à La Broquerie pour venir fêter avec nous notre fête francomanitobaine!

La Broquerie Transfer Ltd.

Transport général et de lait en vrac.
Au service de La Broquerie, Marchand, et 30 communautés dans le Sud-Est du Manitoba.
Propriétaires: G. Tétrault et fils
La Broquerie: 424-5312 Winnipeg: 786-5811

De la part des directeurs et des employés:

Roland Brisson
Ralph Audette
Robert Nadeau
Germain Rocan
Emile Beaudry

Robert Mireault
Marcel Simard
Gérard Nadeau

Bienvenue à La Broquerie!

WATKINS

Produits de qualité pour 115 années
Pour tous vos besoins
dans les produits domestiques

Albert Laramé, distributeur
La Broquerie, Manitoba
Téléphone: 424-5365

Amusons-nous ensemble!

Bonne fête franco-manitobaine et bienvenue!



LIONEL GAUTHIER

Agent Shell

Fournisseur de produits Shell

Heures d'ouverture:
lundi à vendredi: 8h00 à 17h00

C.P. 166, La Broquerie, Manitoba, R0A 0W0; Tél.: 424-5373

Bon succès!

LES PETITES ANNONCES

Facile et efficace!

Les **PETITES ANNONCES**, c'est encore plus payant quand on connait bien la recette

Votre **PETITE ANNONCE** doit nous parvenir au plus tard le lundi **par écrit** et être **payée d'avance** aux tarifs suivants

moins de 20 mots *(5$ ou 7,50$ pour deux semaines)*,
21 à 28 mots (6$ ou 9$),
29 à 35 mots (7$ ou 10,50$),
*35 à 42 mots **au maximum** (8$ ou 12$ pour deux semaines)*

ST-NORBERT, maison de 2 étages, 4 chambres à coucher au deuxième, nouvelle grande cuisine, salle à manger, grand salon, garage attenant, sous sol fini, très propre. Tél.: 269-0419 après 17h (vente privée)
871-

À VENDRE: machine à laver marque Speed Queen pour appartement «Wash & Spin». Excel lent état. Composez le 233-3047 après 15h30
932-

À VENDRE: 1975 Monte Carlo, 2 portes, moteur Olds. 455, état mécanique excellent. Appelez Denis au 772-4459.
927-

VOUS RECHERCHEZ quelqu'un pour peinturer votre clôture. Taux raisonnables. Composez le soir 669-3022.
933-

JE CHERCHE à acheter une vieille maison de 2 ou 3 chambres à coucher dans le district de Saint Boniface, Norwood ou Saint-Norbert. Téléphonez le 233-6633.
936-

COUTURIERE: avec expérience, pour tous genres de travaux de couture. Contactez Marcelle au 233-2687.
854-

RECHERCHE une gardienne à domicile pour un bébé. Du lundi au vendredi, 8h00 à 17h30., Pour la prochaine année scolaire. Renseignements requis Composez le 269-1432 ou Doug au 633-7939
926-

GARDIEN(NE) voulu(e) à domicile à partir de septembre pour l'année scolaire, du lundi au vendredi, 8h00 à 17h00, pour bébe de 6 mois et enfant de 5 ans. Composez le 235 1287
942-

ENSEIGNANTE à mi temps cherche une gardienne francophone pour un bébé de 7½ mois pour l'année scolaire 85/86. Préférablement dans les environs du Parc Windsor ou de Saint-Vital. Références requises. Numéro de téléphone 253-9249
943-

JE CHERCHE à acheter une bonne terre à grain d'environ 160 acres à moins de 40 milles de Winnipeg. Doit avoir une maison convenable. Contactez C. Hébert, C.P. 3275, Steinbach ou composez le 1-326-9733
945-

VENTE DE COUR: Déménageons hors de la province. Variété d'articles à vendre les 22 et 23 juin de 10h à 20h au 825, chemin Elizabeth
946-

À VENDRE: Saint-Boniface, maison de deux étages, rue Saint-Jean-Baptiste, face au Parc Provencher, trois chambres à coucher, 1½ salle de bain, logement au 2e, sous-sol partiellement fini, très central. Pour renseignements composez le 257-0577.
947-

VENEZ fêter la Saint-Jean devant le Collège de Saint-Boniface, le dimanche 23 juin à midi
948-

RECHERCHE une maison à louer, préférablement 2 chambres à coucher, avec réfrigérateur et poêle, laveuse et sécheuse si possible. S'il vous plaît contactez Joanne au travail 942-4865 ou à la maison 668-1129
949-

VEUX LOUER: maison à Saint-Norbert pour couple (professeur à Saint-Norbert) peut-être acheter plus tard. Composez le 237-7236
939-

À VENDRE: Maison d'un étage en stucco, 2 chambres à coucher, salon, cuisine, grande utilité, réfrigérateur, cuisinière, 1 lit, très bon état, bien située en face de l'église. Vente privée. Téléphonez 347-5461 (Saint-Malo)
940-

À VENDRE: Stores verticaux faits sur mesure Prix imbattables. Tél.: 269-0088
863-

VEUT ACHETER des meubles très âgés. Si vous en avez, téléphonez Nicole au 233 6622
831-

Ile-des-Chênes

Un hommage à la jeunesse

Une journée remplie d'activités pour tous est prévue pour marquer la fête du Canada le 1er juillet.

Le thème des célébrations sera: «un hommage à la jeunesse». Entre autres, il y aura un défilé, concours de bébés, jeux de balles, tournois de fers à chevaux, «dunk tank», feux artifices, barbecue, etc.

Côté sports, la saison du soccer prend déjà fin. Les matchs de finale qui détermineront les champions auront lieu à Lorette le 23 juin.

L'horaire est comme suit

13h — finale, catégorie des «Petits»
14h30 — finale, catégorie des «Moyens»
16h — finale, catégorie des «Grands»

Les trophées seront remis le même soir à 19h00.

Dolorès LAURENDEAU
Lucie DUPUIS

Saint-Joseph

On vous attend en grand nombre

La fête du Musée et la journée du Canada seront encore cette année fêtées à Saint-Joseph, du 28 au 30 juin 1985.

Un program très intéressant vous est organisé pour vous faire oublier les tracas des semences, des grands vents et des re-semencements à peine terminés.

Le 28 juin: à 20h, c'est le Super Social à la salle de Saint-Joseph. Dansez dehors ou en dedans (à votre choix) au son de musique de Rock et de valse.

Le 29 juin: il y a toute une foule d'activités. Un défilé de bicyclettes décorées, une démonstration des battages, exposition de travaux d'artisanant. Une danse carrée clôturera la journée.

Dimanche, 30 juin: vous pourrez visiter le musée où il y aura, en plus d'expositions de moteurs stationnaires, des tracteurs antiques, et des animaux miniatures.

Les sportifs pourront se prévaloir du tournoi de fer à cheval et de ballon volant. Un feu d'artifice est prévu en fin de soirée.

Il y aura des facilités de camping avec électricité, sur les lieux. Des souvenirs seront disponibles. Toutes les activités seront tenues sur les lieux à moins d'avis contraire.

Paroissiens de Saint-Joseph, amis de près et de loin, on vous attend en grand nombre pour fêter avec nous!

Marie SARRASIN

Saint-Jean-Baptiste

Venez fêter ça avec nous

C'est toute une journée que le comité culturel de Saint-Jean-Baptiste vous organise pour la fête du Canada le 1er juillet. Voyez pour vous-mêmes!

De midi à 15h: base-ball familial «slow-pitch», et le comité souligne le mot familial, faites jouer les petits et les vieux en donnant vos noms à Janet Sabourin au 758-3881 avant le 30 juin.

De 15h à 18h: jeux variés pour tous.

De 18h à 20h: c'est à vous de préparer le menu. Apportez votre BBQ ou pique-nique. Si vous oubliez quelque chose n'inquiétez vous pas. La cantine sera ouverte.

À 22h30: feux d'artifice.

À part tout ça, Bretecher va nous arriver à l'heure du souper pour nous divertir durant toute la veillée. Alors venez de partout camper sur place au parc de Saint-Jean-Baptiste, et fêter le Canada avec nous, le 1er juillet.

Florent BEAUDETTE

Saint-Pierre-Jolys

Le bilan du comité de parents

À l'assemblée annuelle du Comité de parents de l'Institut collégial de Saint-Pierre, la présidente, Cécile Mulaire, a présenté son rapport sur les activités organisées pendant l'année scolaire 84/85.

Au début de l'année, les membres de l'exécutif s'étaient donné comme objectifs: informer et aider. Alors en octobre, à une rencontre générale avec les enseignants et les parents, on a pu se renseigner sur «Comment aider nos enfants à étudier?

En janvier, ils ont reçu Gérard Brunelle de Montréal, président national du **Service de la famille** au Canada. Gérard Brunelle a parlé des valeurs morales et des moyens de les transmettre à nos enfants.

Pour sensibiliser les jeunes à l'Année internationale de la jeunesse, le comité a organisé, en janvier un concours de rédaction auquel 150 étudiants ont participé.

À la fin de février, Ronald Hochman a donné une conférence aux étudiants et aux parents sur les cultes.

Puis au mois de mai, Léonard et Anne Desharnais ont renseigné les parents sur le déroulement et les conséquences physiques et psychologiques d'un avortement.

Finalement, Jules Comeau, conseiller pédagogique en hygiène et Gilbert Rosset ont présenté le nouveau programme d'études d'hygiène qui comprend l'éducation familiale et sexuelle.

En plus, le comité a épaulé et conseillé le directeur, tout au long de l'année.

À cette même assemblée, un nouvel exécutif a été élu. Il s'agit de: Auguste Laroche (président); Germain Roy, (vice président); Gertrude Gobeil (secrétaire) et Emma Fontaine, Marie Hébert, Léonne Maynard, Cécile Mulaire et Marcel Vermette (conseillers/conseillères).

Thérèse CARRIÈRE

Saint-Léon

Le 23 juin — Fête de la Saint-Jean-Baptiste à Saint-Léon. Un dîner-champêtre aura lieu après la messe suivi d'un tournoi de balle pour équipes de familles et de jeux divers pour les enfants. Un souper aux hot-dogs clôturera cette journée organisée par le Comité culturel de Saint-Léon.

Nécrologie



Louis-François Palud

Lundi, 10 juin 1985, est décédé l'hôpital de Morris, M. Louis-François Palud, âgé de 77 ans.

Il laisse dans le deuil son épouse, Anne-Marie (née Olliver); deux fils; Marcel et son épouse Eva; Pierre et son épouse Shirley, tous de Winnipeg; quatre filles: Thérèse Lavallée et son époux, Roger, de La Salle; Eveline, Fille de la Croix, de Bellegarde, Saskatchewan; Hélène Leahy et son époux, Mike, de Transcona; Gisèle Talbot et son époux, Yves, de Saint-Léon; quatorze petits enfants; deux soeurs: Louise Legal, de Saint-Adolphe et Mélanie Combot, de Saint Laurent; un beau frère, deux belles-soeurs ainsi que de nombreux neveux et nièces.

Né à Saint-Laurent au Manitoba, le 27 avril 1908, il y demeura jusqu'en 1919. Il vint alors à Aubigny. Marié le 18 juin 1938, il demeura à Aubigny avec son épouse, Anne-Marie, où il cultiva la terre jusqu'en 1975.

Il servit aussi sa communauté comme commissaire d'école du district scolaire d'Aubigny, d'abord, puis de la Division scolaire de la Rivière Rouge. Il fut aussi représentant au «Manitoba Pool Elevators» pendant de nombreuses années.

Nous désirons remercier très sincèrement les nombreux parents et amis qui se sont rendus aux prières et aux funérailles en l'église d'Aubigny, le 13 juin.

Remerciements à l'abbé Rosaire Gagné, curé d'Aubigny, qui a célébré la messe de la Résurrection. Merci aussi aux concélébrants: M. l'abbé Labonté et M. l'abbé Eugène Raimbault.

Remerciements aussi aux porteurs: Yves Palud, Yves Guillou, Léo Legal, Léon Palud, Camille Legal et Paul Combot; aux clercs servants Stéphane, Paul et Christian Palud, aux membres de la chorale, à la Ligue des Femmes d'Aubigny qui ont préparé le goûter; ainsi qu'à tous ceux qui nous ont témoigné leur affection et leurs condoléances à l'occasion de ce départ.

Nécrologie

Emile Savoie

Le samedi 18 mai 1985, après une courte maladie, M. Emile Savoie âgé, de 67 ans, est décédé à l'hôpital général de Saint Boniface.

Outre son épouse Edith, il laisse dans le deuil quatre fils Michel, Paul, Jean, François et ses brus: Bernie, Gwen, Marilyn, ainsi que ses petits-enfants, 2 frères, le Révérend père Léon Savoie et Lucien Savoie, bien de la parenté et de proches amis.

Emile était connu dans sa communauté pour son travail d'explorateur en radiodiffusion pour CKSB, où il y travailla 17 ans. Il chantait aussi aux messes et aux services à la Basilique, même si sa carrière principale était greffier à la cour de Saint Boniface. Pendant plusieurs années il était membre actif des Chevaliers de Colomb.

Les prières ont été récitées le 21 mai à 20h au Salon Mortuaire P. Coutu au 156, rue Marion. La messe de la Résurrection a été célébrée le 22 mai à 14h00 en la Cathédrale de Saint Boniface au 190, av. de la Cathédrale par son frère le Révérend père Léon Savoie. L'inhumation a suivi au cimetière de Saint Boniface.

Les porteurs furent [illegible] Proulx, Georges Proulx, Dr Maurice Gydé, Sam Duquay, Edouard Lowe et Adrien Moquin.

La famille désire remercier le personnel de l'hôpital Saint Boniface, spécialement Sr Nora MacDonald. Un merci spécial à tous les membres de la famille ainsi que les amis pour leurs support en ce temps.

La direction des funérailles a été confiée au Salon Mortuaire P. Coutu, 156, rue Marion.



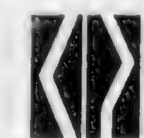
Guy Bradet

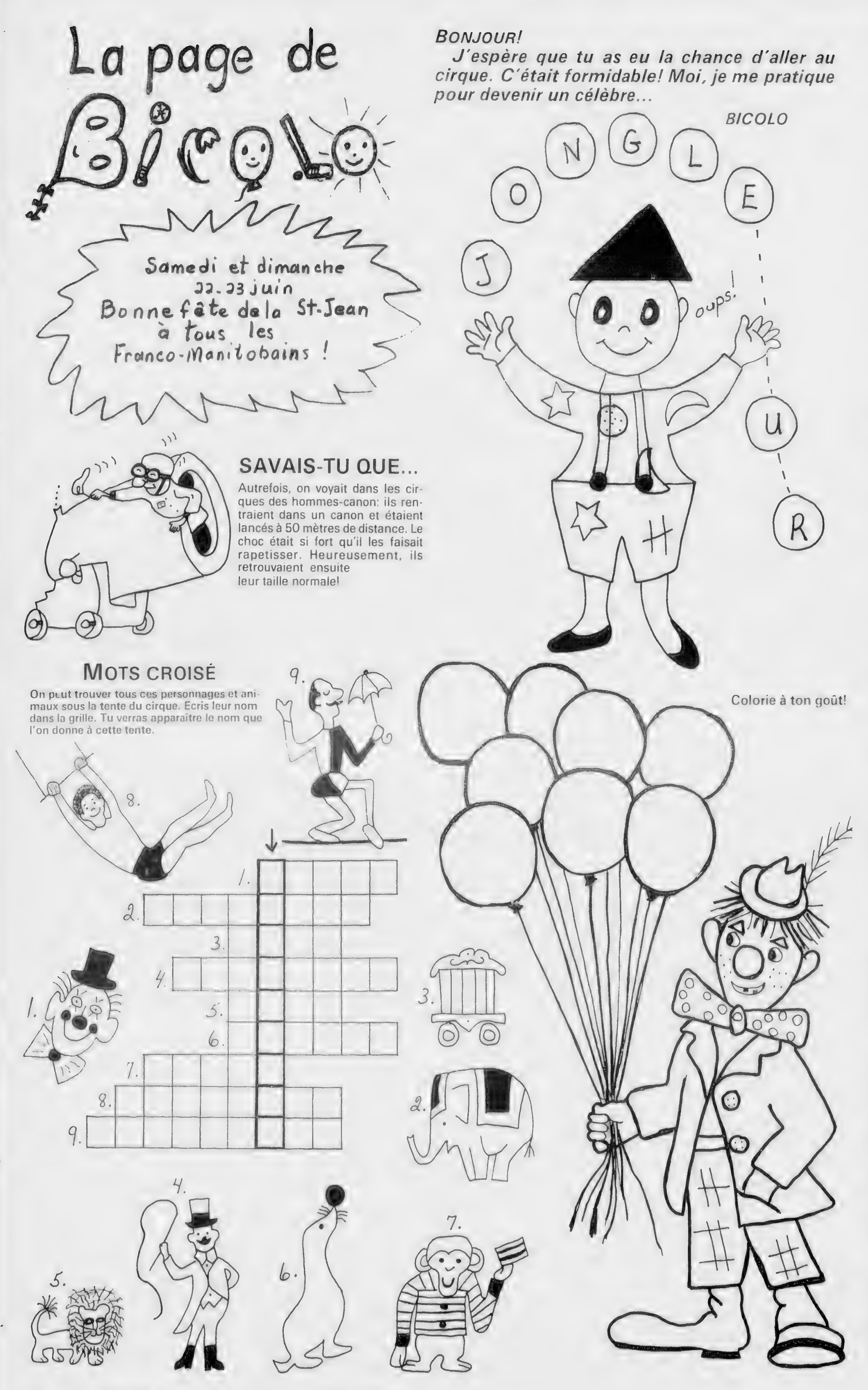
Monsieur Maurice Therrien, directeur général de la Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc., a le plaisir d'annoncer la nomination de monsieur Guy Bradet au poste d'adjoint au directeur de crédit de la Fédération des caisses populaires.

Guy détient un diplôme en administration des affaires du Collège communautaire de Saint-Boniface et poursuit ses études en vu d'obtenir la désignation de comptable professionnel, C.G.A.

Guy a beaucoup d'expérience dans le crédit commercial ayant oeuvré plusieurs années avec une institution financière du gouvernement fédéral qui traite du crédit commercial.

La Fédération des caisses populaires fournit une gamme de services à ses 25 caisses populaires affiliées au Manitoba.




La page de Bicolo
Samedi et dimanche
22-23 juin
Bonne fête de la St-Jean
à tous les
Franco-Manitobains !
BONJOUR!
J'espère que tu as eu la chance d'aller au cirque. C'était formidable! Moi, je me pratique pour devenir un célèbre...
BICOLO
JONGLEUR
oups!
SAVAIS-TU QUE...
Autrefois, on voyait dans les cirques des hommes-canon: ils rentraient dans un canon et étaient lancés à 50 mètres de distance. Le choc était si fort qu'il les faisait rapetisser. Heureusement, ils retrouvaient ensuite leur taille normale!
MOTS CROISÉ
On peut trouver tous ces personnages et animaux sous la tente du cirque. Ecris leur nom dans la grille. Tu verras apparaître le nom que l'on donne à cette tente.
Colorie à ton goût!

Aide ce magicien à retrouver sa carte.

Je salue mes nouveaux membres

7815	Candice Wheeler	Flin Flon
7815	Amber Jays	Flin Flon
7816	Shawn Gevald	Flin Flon
7817	Ashley Lavallée	Flin Flon
7818	Shandy Brown	Flin Flon
7819	Nicole Labarre	Flin Flon
7820	Tamara Clendenning	Flin Flon
7821	Trisha Trueman	Flin Flon
7822	Denise Rouire	Haywood
7823	Rodolphe Serceau	Sainte-Anne
7824	David Marcq	Winnipeg
7825	Gisèle Marcq	Winnipeg
7826	Donald Lavallée	Saint-Laurent
7827	Lynn Fiola	Sainte-Geneviève
7828	Roger Vermette	Aubigny
7829	Rachelle Vermette	- Winnipeg
7830	Mélanie Wieder	Lorette
7831	Angela Solonynka	Lorette
7832	Laurent Lussier	Lorette
7833	Martin Pfeil	Lorette
7834	Denise Lapointe	Lorette
7835	Aaron Chernichan	Lorette

Redonne à chacun sa chaussure.

RÉPONSE: MOTS CROISÉ

1. clown
2. éléphant
3. cage
4. dompteur
5. lion
6. otarie
7. singe
8. acrobate
9. funambule

Membre gagnant #7504
Pamela Nault
Powerview (Manitoba)
8 ans

Claude Blanchette ne signera plus sa chronique INTERROGATION

Cinq ans après avoir accepté à titre bénévole la rubrique religieuse INTERROGATION, l'abbé Claude Blanchette a décidé d'arrêter sa collaboration à la fin juin.

Voilà bientôt deux années que l'abbé Blanchette vit à Rome où il poursuit ses études en théologie

Voici les réflexions qu'il a tenu à donner sur son travail de chroniqueur au journal

Je me sens vraiment trop loin de mon milieu pour pouvoir me faire l'écho des préoccupations des gens, pour pouvoir sentir que je parle à des personnes bien concrètes. J'ai besoin de vivre dans un milieu pour en tirer à la fois mon inspiration et ma motivation. Au loin, après un temps, les deux viennent à manquer.

L'expérience aura été pour moi une aventure que je n'oublierai pas de si tôt. J'ai toujours apprécié le défi d'une chronique régulière et je me suis toujours senti bien à l'aise avec toi et avec tes collaborateurs. J'ai toujours vivement apprécié la liberté que tu me laissais au niveau du contenu de la chronique. C'est à regret que je laisse, mais je pense que c'est nécessaire.



L'abbé Claude Blanchette. Une aventure que je n'oublierai pas de si tôt.

L'abbé Blanchette a conclu ses réflexions en lançant «*un vif merci à tous les lecteurs et lectrices de «La Liberté» qui m'ont toujours appuyé et m'ont fait connaître leur appréciation*»

Pour sa part, La Liberté tient à souligner le professionnalisme dont l'abbé Blanchette ne s'est jamais départi. Il a été toujours très apprécié. A lui seul, ce professionnalisme mérite d'être chaudement salué

Les fidèles lectrices et lecteurs des INTERROGATIONS regretteront sans doute leur rendez vous hebdomadaire avec les pensées de Claude Blanchette

Bernard BOCQUEL

INTERROGATION

Un voyage jamais monotone

L'Église, c'est une boîte à surprises!

On n'arrive jamais vraiment à la cerner par une définition, à la décrire dans toute sa vérité. Car, lorsque nous croyons la posséder, elle nous échappe.

Elle est «nous», mais elle n'est pas «à nous». En elle, nous retrouvons tous ces hommes et ces femmes de tous les temps qui y ont été incorporé par l'eau du baptême, qui marchent par les routes du monde se nourrisant du Pain de Vie, se fortifiant à l'auberge du pardon. Elle est un «nous» indescriptible, qui dépasse tout ce que l'imagination peut décrire. Mais elle ne nous appartient pas. Elle est au Christ et le Christ est au Père

Et lorsque tout risque de sombrer dans la monotonie, que la monotonie devient routine, que la routine devient habitude, et que l'habitude nous fait croire que nous avons acquis le droit de nous reposer, emmitouflés dans vos vêtements de «bons chrétiens», alors, immanquablement, elle sursaute. Et nous fait sursauter!

Et alors tout notre acquis glisse entre nos doigts, toutes nos certitudes croulent, toutes nos sécurités s'évanouissent, et nous nous retrouvons, encore une fois, le bâton du pèlerin à la main, sur la route de la foi. Nous qui avions cru trouver dans un abri de quoi nous reposer pour des années, nous voilà repartis sandales aux pieds, poussière dans les yeux

Car en Église, il n'y a pas de place pour des pieds de ciment, pas de place pour des châteaux, pas de place pour des arrêts prolongés. Il faut marcher. Difficilement... lentement, certes, mais sûrement

Et au tournant du chemin, au-delà de la colline, l'autre côté de ce vallon, aux quatre-chemins, une «surprise» nous attend, semée par le seul qui sait surprendre sans faire peur, ébranler sans détruire, pincer sans trop faire mal.

Il vit au coeur de la «boîte à surprise», comme... comme... comme une surprise!

Sans nous violenter, il nous guide, nous pousse dans le dos, nous prend par la main, nous invite à prendre le bras du voisin, à former une chaine, un longue chaîne d'éternité, qui a commencé un jour en Galilée et qui aboutira un jour en la Jérusalem d'en haut

J'aime savoir que le voyage ne sera jamais monotone, que la routine n'aura jamais raison de «nous», car Il est avec nous

Et c'est dans sa marche que l'Église ne cesse de nous surprendre

Oui, je vous le dis, une [illegible] boîte à surprises!

Claude Blanchette
ptre

Nécrologie

Auguste Rey

Paisiblement, après une brève maladie, M. Auguste Rey, de Saint-Claude au Manitoba est décédé à l'hôpital, le 7 juin 1985, à l'âge de 83 ans.

Il laisse dans le deuil son épouse Louise (née Carel) et ses huit enfants: Soeur Madeleine, fille de la Croix, de Winnipeg, Soeur Augustine, fille de la Croix, de Campinas au Brésil, Odile et son époux Roger Debreuil, de Saint-Claude, Denis et son épouse Marguerite, d'Ottawa, Aline et son époux Gérald Bourrier, d'Ottawa, Robert et son épouse Cécile de Winnipeg, Hélène et son époux Christian Françoise, d'Ottawa, et Gérald et son épouse Suzanne de Saint-Claude, ainsi que 2 frères, Albert et Antoni et une belle-soeur, Juliette.

Pour pleurer son départ, il laisse également 14 petits-enfants et de nombreux neveux et nièces. Il fut précédé dans la tombe par 2 frères et 2 soeurs.

La messe de la Résurrection fut concélébrée en l'église de Saint-Claude par les abbés Rodrique Bouchard, Ubald Lafond, Pierre Gagné et le Père Roland Tessier, o.m.i.

Les porteurs étaient Robert Debreuil, Martin Rey (petits-enfants du défunt), Joseph et Marcel Rey, Normand Bernard et Richard Bazin (neveux).

La famille Rey désire remercier sincèrement le Dr Delaquis, le personnel de l'hôpital de Saint-Claude, les prêtres concélébrants, la chorale pour le beau chant.

Merci aussi à tous les parents et amis pour leurs témoignages de condoléances, offrandes de messe, fleurs et assistance aux funérailles, ainsi qu'aux dames qui ont préparé le délicieux goûter.

«Aux heures douloureuses de l'existence, il n'y a plus que deux choses vraies et réconfortantes: les affections solides qui aident à souffrir et Dieu qui donne à la souffrance une explication et un prix.»

Nécrologie

Adèle Jacques (née Bellec)

Paisiblement à sa résidence le 13 juin 1985 est décédée, après avoir lutté vaillamment contre le cancer, Mme Adèle Jacques de Saint-Claude au Manitoba à l'âge de 55 ans.

Outre son époux bien-aimé, Armand, elle laisse dans le deuil ses trois filles, Denise et son époux Robert de Rocquigny Saint-Claude, Irène et son époux George Dheilly de Haywood, Marilyne et son époux Marcel Poirier de Haywood et un fils, Robert, de Saint-Claude; ses chers petits-enfants Gilbert, Norbert, Christianne et Nadine de Rocquigny, Lisa et Suzanne Dheilly et Martin Poirier; sa soeur dévouée Anne-Marie et son époux Joe Lapointe de Saint-Claude; ses frères Marcel de Saint-Claude, Eugène de Vancouver, François et Henri de Saint-Claude; ainsi que beaucoup de neveux et de nièces, de parenté et d'amis. Lui précédèrent dans la tombe ses parents, Louis et Françoise (née Colias), ses soeurs Armelle Encontre et Yvonne Bernard et son frère Albert Bellec.

Les services ont eu lieu le lundi 17 juin en l'église de Saint-Claude avec le R.P. Bouchard officiant. L'exposition de la dépouille mortelle à 13h30 a été suivi de la messe de la Résurrection à 14h00 et de l'inhumation au cimitière paroissial de Saint-Claude.

Les amis qui le désirent pourront offrir un don à la Société canadienne du cancer qui sera bien apprécié.

La direction des funérailles a été confiée au Salon mortuaire Adam de Notre-Dame-de-Lourdes.

MADAME JEANNE SAUVÉ

Winnipeg a eu le plaisir de recevoir Madame le Gouverneur Général.

Madame Jeanne Sauvé fut l'hôte jadis de la Jeunesse Étudiante Catholique (J.E.C.) en 1942. Nous la connaissons sous le nom de Jeanne Benoit alors Propagandiste Nationale de l'Action Catholique. Pour bien connaître cette grande dame, nous avons cru reproduire l'article paru dans La Liberté du 18 novembre 1942, rédigé par Germaine Laporte alors Propagandiste diocésaine de l'Action Catholique.

*Une précision qui s'impose suite à la publication de l'article «Une étudiante comme nous» dans «**Pleins Feux sur l'Église**» (La Liberté du 14 au 20 juin.)*

De bons souhaits de toutes parts

Enfin, le moment tant attendu de l'ouverture officielle du Chalet Malouin est arrivé!

Une salle comble de gens attendait plusieurs dignitaires venus pour offrir leurs salutations à cette occasion.

C'est à titre de MC (Maître de cérémonie ou encore, Maître sans chaise) que le président actuel du Chalet, Gabriel Catellier, s'est occupé du bon déroulement de la fête.

C'était l'heure de reconnaître les responsables du projet.

Ainsi, Madame Jake Epp, «la meilleure représentante» de son époux, a offert un drapeau canadien à Lorette Courcelles de la part aussi de Bill McKnight, le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Elle en a profité pour annoncer qu'une aide financière annuelle d'environ 131 200$ sera versée en vue de réduire les taux d'intérêts à 2%.

Mme Epp a ajouté que lors d'une visite au chalet, son mari «avait remarqué l'esprit d'entraide qui animait les gens oeuvrant au projet».

Les allocations reçues pour le projet se chiffrent à environ 79 600$ venant de Logement Manitoba; 253 700$ de Programme d'Emploi Canada; 15 000$ de la municipalité rurale De Salaberry; et 12 000$ provenant d'Emploi d'été Canada. La Fédération des Caisses populaires du Manitoba, représentée par René Robidoux, a assuré un prêt de presque 1, 114 000$.

Monsieur le curé Nadeau, pour sa part, s'est dit «heureux que les résidents, entre autres, aient accordé autant d'importance à la chapelle qu'à la salle à manger!»

En guise de gestes des plus appropriés, Bernadette Marion, (présidente du Club d'âge d'or) à offert un ciboire en or à la présidente du Club des résidents, Simone Gentes pour l'obtention (non sans difficultés) de ce lieu d'alimentation spirituelle.

Les maintes allocutions et présentations ont toutes souligné la détermination et la persistance du comité de construction en général, et celles de Lorette Courcelles en particulier.

Car le Chalet Malouin a été construit et complété en 12 mois malgré même les retards et les dégâts de la tornade du 8 juillet 1984.

Les dignitaires ont répété que jamais, en aucun temps depuis les débuts des pourparlers en 1981, Lorette Courcelles n'a accepté un «non». Lorsqu'on osait lui répondre ainsi, cela l'a poussée à redoubler d'ardeur jusqu'à ce que ce «non» deviennent un «oui»!

Et dimanche, sous le toit du Chalet Malouin, les sourires et les applaudissements étaient contagieux.

Paulette GOSSELIN

Nous aimerions rappeler à nos fidèles annonceurs de La LIBERTÉ que l'heure de tombée est
le vendredi avant 17h00.

Le prix à payer pour avoir déboisé

Il y a eu une famine sérieuse en Afrique du Nord. Nous en avons eu tous les détails. La misère de ces peuples, particulièrement celui de l'Ethiopie, a fait les manchettes pendant plusieurs semaines au courant de la dernière semaine

Plusieurs Canadiens ont été touchés par ces images d'humains épuisés, ravagés par la faim, et souvent presque éteints. Les médias nous ont souvent répété le nombre de victimes pour lesquelles il était déjà trop tard. Oui, nous avons été touchés. Nous avons trouvé que «ça faisait pitié tous ces malheureux». Et plusieurs ont même ouvert leur portefeuille avec générosité.

La famine de l'Afrique du Nord n'est pas terminée. Les médias en parlent moins souvent, car ils se sont intéressés davantage à d'autres misères ailleurs au monde et aux jeux que les chefs ont joué pour régler leurs diverses difficultés.

Il y a cependant encore beaucoup d'Africains qui succombent à cette famine. Celle-ci continuera à ravager les peuples des nations nord-africains encore pendant plusieurs années. Elle sera de longue durée parce que le cycle naturel qui conservait l'humidité a été bouleversé par la main de l'humain.

La famine de l'Afrique ne devrait pas être seulement une occasion, pour nous les Nord-américains, et particulièrement nous les Canadiens des Prairies, d'être charitables et généreux. Cette famine peut aussi être un avertissement des conséquences qui attendront ceux qui bouleverseront les cycles de la nature. Un jour, ce seront peut-être les sols des Prairies canadiennes qui ne pourront plus produire ces aliments indispensables pour éviter la faim.

Ô, bien sûr, les conditions climatiques de l'Afrique sont différentes des nôtres. L'Afrique du Nord, située sous une ceinture de haute pression, n'a jamais connu une abondance d'humidité. Tandis que nous, nous avons l'occasion de conserver une partie de l'humidité des neiges de l'hiver, et de profiter des pluies laissées par les quelques rencontres de masses d'air chaud et d'air froid.

Nous avons toutefois une chose en commun avec les peuples de l'Afrique du Nord. Ces humains de l'Afrique désertique et steppique ont déboisé, à la fois pour se réchauffer après la descente du soleil, et aussi pour cuir les aliments.

C'est une chose assez simple. En Afrique du Nord, il y a peu d'humidité dans l'air, donc très peu de condensation durant la nuit, et ainsi peu de chaleur latente pour réchauffer l'air de ce moment de la journée. S'il fait chaud durant le jour en Afrique du Nord, il fait aussi assez froid durant la nuit pour obliger ceux qui y vivent à se protéger, à se réchauffer avec le peu de bois qui est disponible.

Ainsi, l'Afrique du Nord a été déboisé. Et il ne reste pas grand chose là pour tenir le sol en place, ni pour le protéger contre les vents. Il ne reste non



Denis BIBAULT

L'auteur est membre de l'Association de la faune

COMMENTAIRE

plus pas grand chose là pour conserver l'humidité, ni même beaucoup de racines pour la soutirer, ni beaucoup de feuilles pour transpirer cette humidité si indispensable à la végétation.

Nous aussi, nous avons déboisé. Nous l'avons fait un peu pour nous réchauffer durant les longs mois d'hiver. Nous l'avons surtout fait pour agrandir la surface agricole. Et nous avons déjà de beaux grands champs peu encombré par les arbres.

Y aura-t-il un jour un prix considérable à payer pour la façon que nous avons géré cette nature, pour avoir déboisé de la façon que nous l'avons fait? Est-ce que les premières gelés seront avancées de quelques jours à cause d'une diminution d'humidité dans l'air, une diminution de la chaleur latente donnée par la condensation durant la nuit? Ce déboisement sera-t-il responsable pour la perte d'humidité qui ne sera pas réchappée par ces racines d'arbres qui s'abreuvaient profondément dans le sol?

Il a été estimé par la Commission économique de l'Afrique à Addis Ababa, que le Sahara a avancé plus de 100 kilomètres dans la direction sud, sans compter son progrès jusqu'au Sénégal à l'ouest et au Soudan à l'est depuis 1970. La perte a déjà été considérable! Le progrès du Sahara continuera à moins que les gouvernements des pays africains affectés réussissent avec les projets de reboisement qu'ils ont entrepris.

Chez nous, les agriculteurs n'ont pas encore estimé les avantages de reboisement partiel. Pourtant ce serait possiblement une sage stratégie. Car elle pourrait vraisemblablement assurer plus d'humidité dans l'atmosphère, plus de condensation, plus de chaleur latente. La saison sans gelé pourrait même être allongée! Une plus grandes quantité d'arbres pourrait aussi diminuer le dommage fait par les vents fréquents dans nos Prairies!

La replantation d'arbres feuillus au Manitoba, et même dans l'Ouest canadien, mérite d'être étudiée davantage. Ce serait peut-être plus au gouvernements provinciaux de l'entreprendre. Cependant, tous les habitants ont déjà connu des difficultés avec les sécheresses des dernières années!

Nous avons en effet tous besoin de savoir combien désavantagés nous avons été par l'élimination de nos «bois». Nous pourrons peut-être ensuite consentir à un programme de reboisement et de reboisement bien réfléchi.

En direct de Montréal...



Daniel Tougas. Entre des études en littérature, une bande dessinée à l'humour... tougasien.

Il aura fallu que les fidèles d'Apepsie attendent plus de six mois.

Mais cette fois, ça y est: Daniel Tougas, le cerveau de la bande dessiné s'est remis, en direct de Montréal où il étudie, à concocter de nouveaux dialogues.

Côté illustration, il s'est trouvé un nouveau compère: Jean-François Belisle, lui aussi un étudiant.

Les amateurs de l'humour apepsien (ou tougasien, selon que l'on veuille personnaliser ou non!) trouveront dorénavant leur rendez-vous favori toujours à cette même place: l'anté-pénultième.

Et comme toute chose doit bien commencer, en voilà deux d'un coup. Juste pour vous remettre l'eau à la bouche.

Apepsie









Combler les lacunes des compagnies d'assurance?

Tous les propriétaires ont de l'assurance pour la protection de leur maison ou de leur commerce. Ou du moins, tous les propriétaires devraient en avoir.

Pourtant, les compagnies d'assurance ne vous dédommageront pas pour certains genres de dégâts. Impossible, par exemple, d'acheter de l'assurance contre une inondation. C'est dans ces cas plutôt rares, lorsque vous et vos voisins êtes frappés par un sinistre, qu'intervient le Comité d'aide aux sinistres.

«Le Comité d'aide aux sinistres, explique le président, Albert St-Hilaire, a été mis sur pied pour aider les gens qui ont souffert des pertes à cause d'un désastre. Auparavant, le Comité était connu sous le nom de Manitoba Flood Disaster Assistance Board.»

«Au début, poursuit le préfet de Montcalm, le Comité s'occupait uniquement des pertes causées par les inondations de la rivière Rouge. En 1983, le mandat du Comité a été étendu. Depuis, on s'occupe de tous genres de désastres à travers la province.»



Président du Comité d'aide aux sinistres depuis 1983, Albert St-Hilaire était «loin d'être prêt à dire oui» lorsque le ministre lui proposa le poste.

Le ministre lui a alors fait valoir ses quelque 20 ans d'expérience en politique municipale et le fait qu'il a connu les dégâts des inondations de la Rouge.

Le résident de Saint-Jean-Baptiste accepta tout en précisant que sa «première priorité demeurerait toujours la municipalité de Montcalm.»

Sinistre, dans le vocabulaire du Comité, assume une définition très précise. C'est un événement entraînant de grandes pertes matérielles, bien sûr. Mais il faut aussi que ce soit un événement contre lequel un propriétaire ne peut pas se procurer des assurances à un taux raisonnable.

L'inondation de la rivière Rouge tombe dans cette catégorie de sinistre. Mais la tornade qui a frappé le village de Saint-Claude l'année dernière ne l'est pas.

«Le Comité vient en aide aux sinistrés, précise le président du Comité, à condition que l'assurance ne soit pas disponible à un taux raisonnable. Dans le cas de tempêtes de vent et de tornades, la majorité du monde est assurée contre ce genre de dommage.»

«Pour avoir un portrait plus exact de cela, j'ai fait une enquête auprès des agents d'assurance pour la région de Saint-Jean-Baptiste. Il y a trois ans, 90 pour cent des propriétaires de cette région étaient assurés contre le vent. Aujourd'hui, il y a seulement un résident qui n'a pas ce genre d'assurance.»

Ceci dit, le Comité ne peut pas agir si vous êtes le seul à être touché par un sinistre. Pour que le Comité d'aide aux sinistres puisse venir en aide, toute une région doit subir les dégâts.

«Durant les années 60, le gouvernement fédéral à établi des directives précises pour compenser les victimes d'un sinistre. D'après la formule de financement, la province est responsable du premier dollar par résident. En d'autres mots, si les dégâts s'élèvent à un million de $, c'est uniquement la province qui paye.»

«Si les dommages sont évalués entre 1 et 3 millions de $, le fédéral paye 50 pour cent des coûts et la province l'autre 50 pour cent. De 3 à 5 millions de $, le fédéral couvre 75 pour cent des coûts et la province, 25 pour cent. Au delà de 5 millions de $, la part du fédéral s'élève à 90 pour cent et celle de la province à 10 pour cent.»

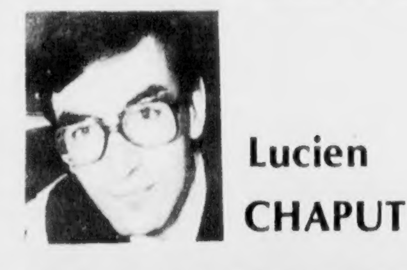
Le Comité d'aide aux sinistres fonctionne à deux niveaux. En premier temps, les trois membres du comité doivent préparer un rapport suite au désastre.

«Règle générale, lorsqu'un désastre frappe, l'*Emergency Measures Organization* (EMO) est le premier à le savoir et le premier à se rendre sur les lieux. EMO nous en informe et nous fournit un estimé des pertes.»

«Aussitôt que possible, le Comité doit aussi visiter les lieux. On doit ensuite décider si on doit aller d'avant. Alors on ramasse l'information et on décide laquelle des recommandations on va soumettre au ministre.»

Dans le cas de la tempête de glace dans la région de Elm Creek-Carman-Winkler en 1984, par exemple, le comité a préparé un rapport donnant un estimé des pertes subites par les résidants de la région.

Ce rapport et les recommandations du Comité ont ensuite été soumis au ministre des Services du Gouvernement. Il revient au gouvernement de déclarer si la région en question sera considérée comme région sinistrée. Si oui, comme cela a été le cas de la région Elm Creek-Carman-Winkler, un ordre en conseil est émis.



Lucien CHAPUT

POINT de CONTACTS

Le comité d'aide aux sinistres passe alors à l'action. Il doit mettre en branle tout le processus pour compenser les personnes touchées par le désastre.

Ainsi, les formulaires de demande de dédommagement sont disponibles aux bureaux des municipalités de la région. Le Comité, avec l'aide d'un personnel de soutien plutôt restreint, entreprend l'évaluation des demandes.

«L'aide financière qu'on peut offrir dans un cas de désastre ne couvre jamais le plein montant des pertes, explique Albert St-Hilaire. En aucun temps pouvons nous autoriser une compensation qui apporterait, en sorte, un genre d'amélioration à ce que le propriétaire avait avant le désastre.»

La formule de compensation peut varier d'après les circonstances. «Dans le cas de la tornade qui a frappé Aubigny et Sainte-Anne il y a quatre ans, parce qu'en ce temps-là l'assurance ne couvrait généralement pas tous les coûts, le genre d'aide qu'a pu fournir le Comité a pris la forme d'un subside aux taux d'intérêt. Les personnes affectées ont pu bénéficier d'un taux d'intérêt moins élevé pour entreprendre les réparations de leur propriété.»

En somme, le Comité d'aide aux sinistre est là pour assurer qu'en cas de désastre, le propriétaire n'est pas obligé de payer tout seul la note des réparations.





UN PAS VERS L'ÉGALITÉ...

Nous avons toujours maintenu que l'Article 23 est obligatoire et que l'anglais et le français sont les deux langues officielles de cette province. Le jeudi 13 juin dernier, le plus haut tribunal du Canada a confirmé ce principe qui est pour nous la pierre angulaire sur laquelle Louis Riel, le père du Manitoba, fondait cette province.

La décision ne fait qu'entériner les points suivants:

— L'Article 23 est impérative et je cite, «Cette obligation a pour effet de protéger les droits fondamentaux de tous les Manitobains à l'égalité de l'accès à la loi dans l'une ou l'autre des langues française ou anglaise».

— En plus, elle a déclaré que l'Article 23 et l'Article 133 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord sont compatibles. Ceci veut dire que les Francophones du Manitoba ont les mêmes droits et privilèges que les anglophones du Québec.

— Ceci veut aussi dire que toutes les lois adoptées depuis 1890 et y inclus celles qui découlent du Bill 2 de 1980 sont invalides et inopérantes.

Toutefois, pour ne pas mettre la province dans un état chaotique, le délai minimal pour respecter la décision de la Cour suprême n'a pas été précisé. Nous sommes confiants que le mécanisme suggéré dans la décision sera respecté par nos gouvernements qui se veulent justes et honorables.

La Société franco-manitobaine, au nom de la communauté franco-manitobaine, s'engage à s'impliquer dans les développements de cette question et est prête à entamer un dialogue avec les gouvernements.

Notre position a toujours été claire et aujourd'hui nous voulons la réitérer. Permettez-moi de citer un passage du document déposé par la SFM au gouvernement en 1981: «la commuanuté veut l'accès à des services réellement bilingues, tout en demeurant raisonnable, pratique et flexible dans son application.»



Réal Sabourin
Président

Société franco-manitobaine
C.P. 145
Bureau 212
383, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4